Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : En la Mairie de Meudon

Numéro spécial : 12 Francs

Bulletin N° 58

1985 - N° 3

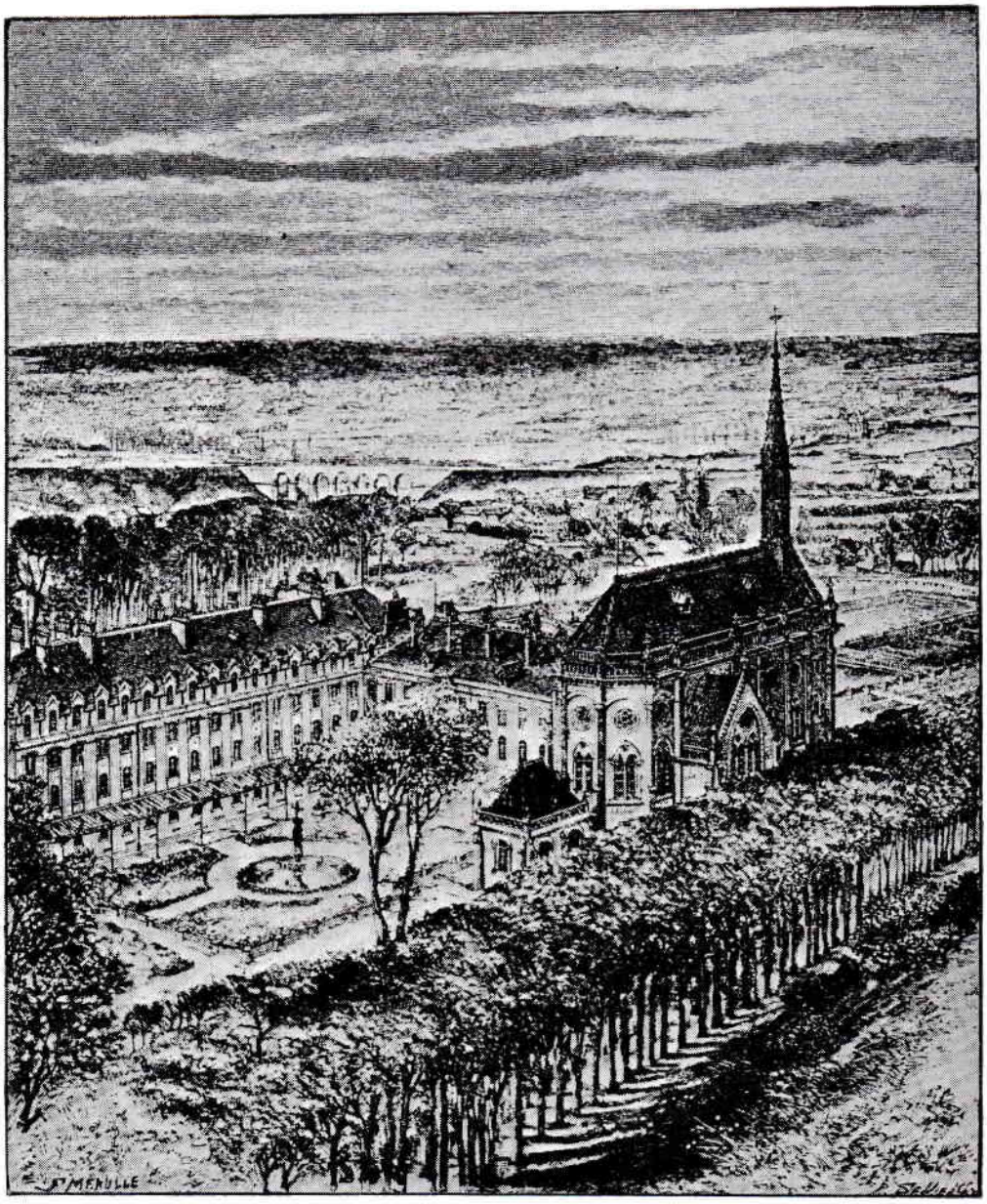

CONVOCATION

Meudon, le 31 octobre 1985

Les membres du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon sont convoqués à l'Assemblée Générale annuelle du Comité qui aura lieu le samedi 14 **décembre 1985,** à 14 h 30, dans la salle des conférences de la Maison Saint-Philippe, 1, rue du Père-Brottier, à Meudon.

Ordre du jour :

— Rapport moral et d'activité.
— Rapport financier et cotisations.
— Rapport sur l'activité des Délégués de quartiers.
— Renouvellement du Conseil.
— Commentaires sur la réglementation de l'affichage.
— Commentaires sur la forêt.
— Présentation des projets sur les prochains bulletins.
— Questions posées par des membres du Comité.

En ce qui concerne l'élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration, les candidats sont priés de faire acte de candidature par lettre au Comité avant le 5 décembre (adresse du Comité : en la Mairie de Meudon, 6, avenue Le Corbelier, 92195 Meudon Cedex).

M. Roger MILLET, Président. M. Raymond COSSE, Secrétaire Général.

Responsable de la publication : Henri MESLET

Cifac - Paris-10e

Le comité de rédaction remercie vivement M. Bruno Foucart, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, conservateur de la Bibliothèque Marmottan, d'avoir bien voulu exprimer un avis particulièrement autorisé sur l'architecture du XIXe siècle, afin de replacer notre bulletin consacré à la Fondation Galliera dans le contexte de cette époque.

LE CHEF-D'ŒUVRE ORPHELIN

Jusqu'à nouvel ordre, l'orphelinat Saint-Philippe (inauguré en novembre 1888) appartient à la famille des beautés muettes. La signature de « E. Conchon, architecte » se trouvant sur un plan de situation et quelques documents, la paternité au moins de l'édifice est reconnue. L'anonymat total lui est évité. Mais qui est ce E. Conchon auquel les dictionnaires ne semblent pas avoir fait place ? Ses œuvres ne paraissent pas avoir été publiées dans les revues qui expliquent aux contemporains ce qui se bâtit de significatif sous leurs yeux et où la postérité cherche à comprendre les ambitions et l'esprit d'une génération. Un architecte capable de mener un tel chantier ne saurait être secondaire.

Quant aux archives retrouvées, elles racontent de passionnantes histoires de bornages de propriété et limites de communes, font part de procès interminables sur des remboursements de droits d'octroi, mais ne disent rien sur ce que l'on aimerait savoir, le programme confié à l'architecte, ses réflexions ; pas de dessins et plans qui révéleraient comment il s'est décidé, ses choix stylistiques, son parti. L'édifice tel qu'il se présente aujourd'hui est à lui seul son propre explicateur. Il mériterait à coup sûr une de ces analyses et descriptions comme la Société française d'archéologie sait le faire dans ses Congrès. Il faudra très vite le tenter.

Certes des documents réapparaîtront bien un jour, car le silence n'est jamais définitif. E. Conchon retrouvera, il faut l'espérer, une biographie et l'orphelinat son histoire. Ces longs moments de silence ne surprennent pas l'historien d'art, habitué à la traversée de tels déserts. De toute façon, l'évidence s'impose ; cet orphelinat Saint-Philippe est manifestement un des chefs-d'œuvre de la construction scolaire, publique ou privée, dans les années 1880. Il relève de cette architecture rationaliste qui a si bien médité l'exemple gothique à travers la lecture de Viollet-le-Duc. E. Conchon ici se place non loin d'Anatole de Baudot, l'architecte des lycées Lakanal et de Tulle, ou de Charles Lecœur, l'architecte du Lycée Louis le Grand.

La réussite de Conchon est d'abord dans l'utilisation, si compréhensive, de la topographie. En avançant jusqu'au ras de la pente la façade de l'orphelinat Saint-Philippe, posé au sommet de la colline, Conchon montre qu'il avait bien compris que la situation commandait le parti. Pour mieux profiter du panorama, il renverse en quelque sorte l'édifice : les ailes en effet buttent sur le bois et il faut pénétrer à l'intérieur pour comprendre le plan en peigne ou en E renversé qui est le sien. Conchon double ses façades monumentales ; le front N.-E. surplombe même une grotte et un buffet d'eau, retrouvant ainsi l'inspiration du château neuf de Saint-Germain. Tout se passe comme si c'était l'orphelinat Saint-Philippe qui avait reçu l'honneur de succéder à ces châteaux-belvédères qui firent la gloire des Hauts-de-Seine : les fantômes de Meudon et Saint-Cloud se réincarnent dans la construction de Conchon.

Le double programme, celui de l'orphelinat, celui de la maison de retraite, a permis par l'étagement des constructions une véritable conquête de la colline, attaquée de biais selon la ligne de la pente la plus douce. L'irrégularité de l'implantation des deux ensembles, décrochés l'un par rapport à l'autre, et qui s'abordent sur le côté est toute gothique, tant elle est imposée par la nature. La maison de retraite, avec son plan en U basculé, présente certes une façade sur la rue, mais en fait s'ouvre de la cour intérieure vers l'orphelinat du haut. Les deux groupes de bâtiments dialoguent ainsi à travers la dénivellation. La chapelle volontairement non placée dans une position centrale est à la fois accessible de l'extérieur pour les visiteurs et de l'intérieur pour les pensionnaires ; elle somme les bâtiments du bas et est parfaitement visible depuis le haut ; elle constitue le trait d'union entre les deux territoires.

E. Conchon avait à construire un orphelinat, un pensionnat, soit une architecture sobre et fonctionnelle, mais qui aurait la dignité d'une fondation Galliera et donc quelque chose d'un palais, sinon d'une abbaye. Les corps de bâtiment s'élèvent dans le refus du pittoresque inutile. Les successions de fenêtres, ininterrompues, correspondent à celles des chambres. Volontairement, et selon les meilleurs principes du rationalisme, les façades sont ici continues. Dans la maison de retraite chaque corps de bâtiment est conçu comme une unité. Dans l'orphelinat du haut des avant-corps sont au contraire indiqués, mais pour mieux suggérer le caractère palatial de ce bâtiment dont la fonction conventuelle est indiquée par le clocheton et les baies cintrées qui annoncent comme une chapelle intérieure. Dans le même temps les citations stylistiques sont gommées au maximum. Les pignons des lucarnes dans le bâtiment qui fait face à la chapelle, suffisent à donner l'esprit médiéval attendu.

On est aux antipodes du gothique fleuri et tardif, celui des châteaux tourangeaux de Hodé par exemple. La rigueur, éducative, est celle d'un gothique fin XIIe-début XIIIe qui est précisément le choix adopté pour la chapelle, cette neuve Sainte-Chapelle dont les élévations à lancettes surmontées d'une rose correspondent aux élévations restituées par Viollet-le-Duc à Notre-Dame dans la croisée du transept. De même, les références presque romanes de l'orphelinat des hauteurs renvoient à ce goût des débuts de l'architecture occidentale, à ce purisme que le rationalisme préférait. C'est dans le traitement des linteaux, l'assemblage exact des pierres qu'il faut trouver la stylistique sévère de cet ensemble dont le vrai luxe est dans la magnificence du parti. Mais il y a un chef-d'œuvre caché : l'escalier du palais haut, avec son jour central, ses culots sculptés qui rappellent les inventions plastiques de Viollet-le-Duc à Pierrefonds. La conclusion a déjà été donnée : l'orphelinat Saint-Philippe est à Meudon l'avatar moderne et sublime des demeures disparues qui, de Saint-Germain à Saint-Cloud et Bellevue, ont été de grandes réussites de l'architecture française. Il faut tout faire pour lui éviter leur sort fatal.

Bruno FOUCART.

HISTOIRE DU DOMAINE DE LA FONDATION GALLIERA

(du Moyen Age à 1877)

L'histoire du domaine de la Fondation Galliera remonte au Moyen Age. Il y a quatre siècles, la rue du Père Brottier, qui était alors la Grande Rue de Fleury, faisait suite à l'ancien chemin de terre venant de Paris à travers les vignobles qui s'étendaient à perte de vue.

A l'emplacement de l'ancienne maison de campagne Marbeau, devenue une des écoles de Meudon, s'élevait le pressoir banal appartenant aux moines de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Les vignerons venaient y apporter leur récolte.

Le long de la grande rue de Fleury s'alignaient les petites maisons aux toits de chaume des habitants de Fleury, qui étaient tous laboureurs de vignes. La première de ces demeures s'appelait la « Maison de la Belle Image ». « Contre les murs d'icelle maison » indique un acte de vente « est apposé d'ancienneté l'imaige Notre Dame ». Face à cette maison on trouvait, montant vers la forêt, la rue de la Chapelle dont le tracé est suivi, de nos jours, par l'allée d'entrée de la Fondation Galliera.

Cette rue conduisait au carrefour Saint-Claude, bordé d'ormes, qui fut pendant des siècles le centre principal du village de Fleury. On peut situer cette place à mi-chemin entre le portail d'entrée et l'église de l'Orphelinat. On y voyait la chapelle Saint-Claude qui avait été construite au XIVe siècle avec l'autorisation de Philippe de Valois. Démolie pendant les premiers troubles de la Ligue, elle fut rebâtie en 1649 par les « seigneurs, bourgeois et habitants des lieux ». C'était une modeste chapelle de village à la toiture de tuiles. Du côté de la place elle était éclairée par deux baies avec des vitraux blancs. Le portail de chêne à deux vantaux s'ouvrait sous la tribune ; celle-ci était réservée au seigneur de Fleury qui y avait accès de plein pied depuis son jardin. Les dix notables de Fleury avaient pour leur part chacun le droit de banc dans la chapelle Saint-Claude.

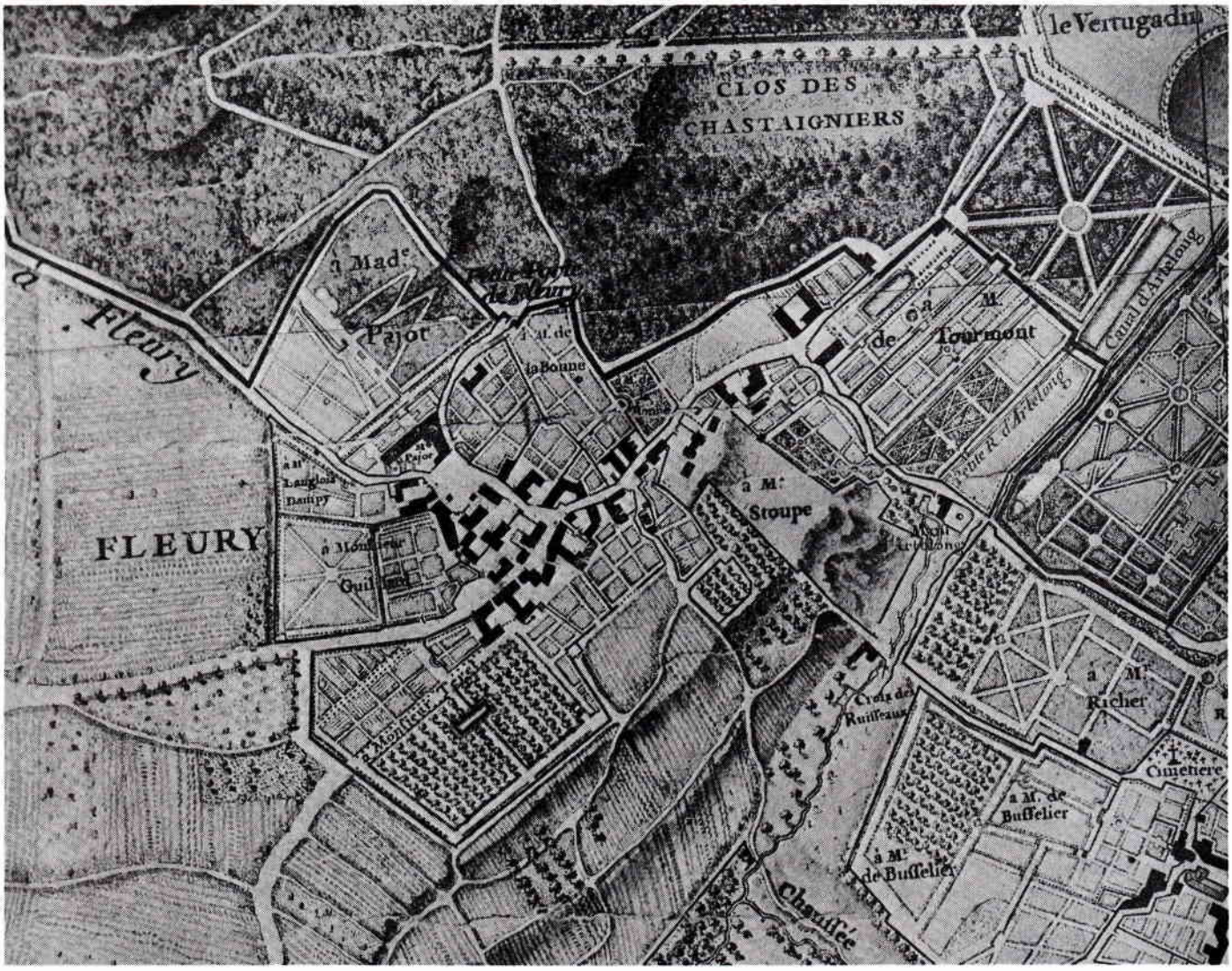

Plan d'Alexandre Lemoine (1723) - extrait - Arch. de Seine-et-Oise.

Deux chemins partaient de la place Saint-Claude. L'un montait à la Sablonnière dans les bois, l'autre conduisait au village de Clamart.

Dominant la chapelle s'élevait une grande demeure seigneuriale, accolée d'une tour avec escalier à vis. C'était le manoir du fief du Bouchet qu'on appelait le château de Fleury. Autour de la place Saint-Claude on pouvait voir trois demeures plus modestes dont les propriétaires étaient, à la fin du XVIIe siècle, Hilaire Langlois, conseiller du Roi, Gaspard de Fontaines, avocat au Parlement et M. de Rosnil, marchand, bourgeois de Paris.

Le châtelain de Fleury augmenta son domaine en achetant ces trois propriétés au cours du XVIIIe siècle. Son château était connu depuis le moyen âge ; c'était alors le siège du fief du Bouchet, possession en 1401 de Nicolas de Biencourt. Le terrier de 1518 décrit ainsi ce domaine : « Maison contenant un arpent d'hôtel avec un escalier ayant sa vis dehors œuvre, au faîte de laquelle il y a un volet à pigeons, à côté les granges, bergeries et étables. » Le fief du Bouchet s'étendait jusqu'aux bois couronnant la colline. Les pentes abruptes étaient couvertes de bruyères et de châtaigniers. Au XVIIe siècle le domaine appartient aux Pajot de Villers qui avaient acquis une grande fortune dans le Contrôle général des Postes de France.

Mme Rouillé de l'Etang et son fils David Etienne, secrétaire du Roi, trésorier général de la Police, leur succédèrent. En 1775, M. Rouillé de l'Etang fit transformer et moderniser l'ancien manoir de Fleury et fit construire un hôtel place Louis XV ; c'est aujourd'hui le siège de l'Automobile Club, place de la Concorde.

La petite-fille de Mme Rouillé de l'Etang, Louise Piscatory, marquise de Pastoret, hérita en 1811 du château de Fleury. Elle avait épousé en 1789 Claude Pastoret à qui le plus brillant avenir était réservé. Membre du Conseil des Cinq Cents, sénateur de l'Empire, il devient Président de la Chambre des Pairs. Pour couronner sa carrière, Charles X le nomma Marquis, Chancelier de France et tuteur des enfants royaux. Le charme et l'intelligence de la future Marquise de Pastoret firent en quelques mois la conquête de toute la société parisienne. Condorcet et Mme de Staël furent les fidèles de son salon. L'académicien Suard évoque souvent dans ses souvenirs les réunions du château de Fleury où, jusqu'à l'âge de 6 ans, le jeune Amédée de Pastoret qui devait devenir auditeur au Conseil d'Etat, gambadait tout nu parmi les invités.

La Marquise de Plessis-Bellière, fille de Mme de Pastoret, hérita du château de Fleury en 1847 et vendit son domaine à la Duchesse de Galliera en 1877. Il n'existe pas de gravure de l'ancien château de Fleury, mais sur une photographie datée de 1859, conservée au Musée de Meudon et montrant la colline de Fleury avant la construction de l'Orphelinat, on distingue à travers les arbres la longue façade blanche du château des Pastoret. Devant la terrasse du château s'alignait une grande allée de tilleuls ; c'est celle qui existe encore de nos jours au centre du domaine de l'Orphelinat Saint-Philippe.

Au cours du XIXe siècle, la Marquise de Pastoret, puis sa fille, la Marquise de Plessis-Bellière, et enfin la Duchesse de Galliera rachetèrent toutes les maisons en bordure de la grande rue de Fleury et finirent par englober dans leur domaine la place Saint-Claude et sa chapelle. La maison de retraite de la fondation Galliera où résidaient jadis les Sœurs Bénédictines, occupe l'emplacement de cet ancien quartier de Fleury.

Avant la guerre de 1870, le domaine de Fleury fut loué au Maréchal Canrobert. En son souvenir, l'allée montant à l'orphelinat Saint-Philippe a été baptisée allée Canrobert.

A l'égal de beaucoup d'autres propriétés de Meudon, le château des Pastoret brûla en 1871 et il n'en resta plus qu'un amas de décombres.

L'on peut s'étonner des limites communales de Meudon et de Clamart qui, de nos jours, coupent en deux parties le domaine de la fondation. Cette anomalie administrative s'explique par l'ancien tracé des murs du parc royal de Meudon, que suivent maintenant fidèlement les frontières communales. En 1826, le Marquis de Pastoret et ses voisins, l'éditeur Panckouke et le peintre de fleurs Redouté, proposèrent au Ministre de la Maison du Roi d'agrandir leurs propriétés de Fleury en échangeant les pièces de bois qui leur étaient contiguës contre une pièce de terre qu'ils avaient achetée à la Patte d'Oie, dans la forêt de Meudon. Après bien des démêlés qui nécessitèrent l'intervention du Roi et une décision de la Chambre des Députés, l'échange fut conclu en 1829. Les murs du parc royal furent détruits et furent reportés à la limite actuelle, mais on oublia d'adapter les limites communales à ce nouveau tracé.

Francis ROUX-DEVILLAS.

MARIE BRIGNOLE-SALE, Duchesse de Galliera, Marquise de Ferrari

La Duchesse de Galliera est née au sein de ce vieux patriarcat gênois, le 5 avril 1811, à Gênes.

Ses aïeux, dont les origines remontent à 1600, et ses parents ont exercé des fonctions élevées de doges de Gênes, diplomates, ambassadeurs. Elle descend par lignes collatérales des familles Spinola, Durazzo et Grimaldi.

Sa grande-tante Maria Catherine Brignole Sale, née en 1739, avait épousé en premières noces, en 1757, Honoré III, prince de Monaco. Par suite du tempérament violent de son époux, une séparation définitive était intervenue le 31 décembre 1770. Elle épousait, en 1808, le prince Louis de Condé avec l'autorisation de Louis XVIII.

Sa grand-mère, Anna Pieri, épouse du Marquis Brignole Sale Antonio Gulio, était nommée par Napoléon, le 24 juillet 1805, dame d'honneur de l'Impératrice Joséphine, et ensuite auprès de l'Impératrice Marie-Louise, qu'elle avait rejointe avec le Roi de Rome à la Cour d'Autriche.

Son père, Marquis Antonio Brignole Sale, marquis de Groppoli, né le 22 mai 1786, avait épousé Artémisia Negrone. A 21 ans, il était nommé par Napoléon rapporteur au Conseil d'Etat, ensuite Maître des Requêtes, Préfet à Montenotte et à Savonne, et désigné par Napoléon, gardien du Pape Pie VII pendant sa captivité. Ce dernier le nommait « mon bon geôlier ». Après la chute de l'Empereur, il retournait en Sardaigne, était nommé Ministre plénipotentiaire au Congrès de Vienne, Ambassadeur du Roi de Sardaigne auprès de l'Espagne, de la France, de la Russie et de l'Autriche.

Le Tzar le désignait « le grand Ambassadeur du petit Roi ».

Maria Brignole Sale était une jeune fille menue, d'une grande beauté, avec beaucoup de finesse, très gracieuse, tou-

jours souriante, aux cheveux blonds cuivre, avec une coiffure très compliquée, aux yeux bleus. D'une élégance minutieuse, elle portait des robes brodées serrées à la taille, avec des manches ballon, et agrémentées avec des colliers de perles fines et autres bijoux.

D'une brillante intelligence, très vive, elle portait un intérêt particulier aux lettres, aux arts et à la musique. Elle parlait le français, l'italien, l'espagnol et l'allemand. Dans le milieu familial, elle était appelée « Marinetta ».

Son mariage était décidé par ses parents, mais son père lui demanda son consentement, ce qui n'était pas la coutume ; elle le lui donna. Elle épousait, le 14 janvier 1828, le Marquis de Ferrari Antonio.

Le cortège nuptial, entre le Palais Rosso à Gênes et l'église de la Madeleine, était très imposant avec une très grande foule tout le long du parcours. L'église était décorée pompeusement avec grand faste. Il était d'usage d'inviter les gens de lettre, écrivains et armateurs, et un sonnet devait être récité aux jeunes mariés :

« Della fatidica arpa, in oggi, il suono,
« s'oda par voi, coppia gentil d'amore,
« che il dono nuzial del cielo è dono,
« De la fatidique harpe, aujourd'hui, le son,
« s'entend pour vous, gentil couple d'amour,
« qui est un don nuptial du ciel. »

Le Marquis de Ferrari était un homme renfermé, sobre, très méticuleux, scrupuleux, très cultivé, un grand philosophe, qui ne trouvait la joie que dans le travail, avec un regard dur et glacial, les paupières à demi-fermées. Il connaissait ses qualités de financier, il était habitué au commandement. Sa famille était apparentée par sa grand-mère paternelle aux Spinola, et l'arrière-grand-père aux Adorno. Il s'intéressait aux arts.

En 1838, il était nommé par le Pape, Duc de Galliera, par le Roi de Sardaigne, Marquis de Lucedio, sénateur en Sardaigne. Constructeur des chemins de fer français P.L.M., des chemins de fer italiens, créateur avec les Frères Pereire de la Banque « Crédit Mobilier », il participa à la construction du canal de Suez. Donation de 20.000.000 francs-or, en 1875, pour le port de Gênes.

Il y avait une très grande différence de vie et de caractère entre son épouse et lui. Elle avait toujours vécu dans les palais, les Ambassades des différentes nations où son père avait été nommé ambassadeur. Le Marquis de Ferrari avait vécu dans les milieux financiers et maritimes, parmi les intendants, les armateurs, les capitaines de mer pour commander sa flotte de voiliers.

La Duchesse, de Galliera attendait un heureux événement lorsqu'un accident terrible arriva. Le duc de Galliera, grand collectionneur d'armes anciennes, procédait à la vérification desdites armes avec un serviteur, François Moravi. Ce dernier lui passait un pistolet. Le Duc, croyant que l'arme n'était pas chargée, appuya sur la gâchette ; le coup partit et blessa mortellement son serviteur à la gorge. Le duc criait : « J'ai tué un homme », il pleurait, s'arrachait les cheveux ; ce fut une tragédie. Le duc, pour dédommager les parents du jeune François Moravi, donnait une ferme très importante, avec le matériel de culture et le cheptel.

La santé de son épouse a été atteinte, ainsi que celle de l'enfant qu'elle attendait par cet accident terrible.

Elle accouchait le 11 novembre 1828 d'une petite fille nommée Livia, qui ne put survivre et décéda le 15 mars 1829. Elle eut un énorme chagrin à la suite de la perte cruelle de sa fille.

Le 10 août 1831, naissait un second enfant nommé André qui faisait la joie de ses parents. Très intelligent, se rendant souvent au palais royal, il jouait avec le fils du Roi Louis-Philippe et de la Reine Amélie. Mais à nouveau le malheur frappait, l'enfant était atteint de la terrible maladie « le croup », il mourait en quelques jours le 14 mars 1847 à Paris. La duchesse de Galliera subissait, à nouveau un désespoir profond, elle n'arrivait plus à surmonter le nouveau drame qui venait de la frapper. Dans sa détresse et son chagrin, elle comprenait la misère et un sentiment de pitié prit jour chez elle. Elle cherchait par ses sentiments, et par ses dons qu'elle pouvait effectuer, provenant de sa fortune personnelle, d'atténuer la souffrance humaine, tant chez les pauvres, les personnes de toutes les classes de la société, ainsi que celles en difficultés financières.

Le 11 janvier 1850 naissait, à Paris, rue d'Astorg, Philippe. De nouveau, le bonheur d'un troisième enfant redonnait l'espoir et la joie à la duchesse et au duc de Galliera. Mais cet enfant beaucoup trop gâté par sa mère, qui comblait tous ses désirs et caprices, n'avait aucune défense, et se laissait influencer par ses amis d'un choix douteux, et par les adversaires de ses parents qui étaient très jaloux de la réussite financière du duc.

Très intelligent, parlant le français, l'italien, l'allemand, l'anglais, le portugais, il était répétiteur au collège Chaptal, examinateur à Stanislas, professeur à l'Ecole des Sciences Politiques, rédacteur au journal « Revue Bleue ». Il avait un caractère spécial, ainsi qu'une conception de la vie très particulière, ne vivant que pour constituer la plus importante collection de timbres-poste et de monnaies anciennes. Il était désigné en France, Belgique, Autriche comme « Roi de la philatélie » et en Allemagne « Empereur de la philatélie ». Le Musée postal de Berlin lui attribua une salle pour l'exposition de sa collection de timbres-poste.

Il changeait plusieurs fois de nationalité. Sujet italien, en 1871 il prit la nationalité française, en 1889 la nationalité autrichienne, et en 1908 il devint citoyen suisse.

Il héritait au décès de son père survenu le 24 novembre 1876 de la totalité de ses biens, dont 3/4 en pleine propriété, 1/4 en nue-propriété, et la Duchesse de Galliera 1/4 en usufruit.

Devant les très importantes dépenses effectuées pour l'achat de sa collection de timbres-poste et de sa générosité vis-à-vis de ses amis, sa mère a été dans l'obligation de faire dresser par Me Duluard, Notaire à Paris, un acte en 1877 par lequel son fils lui cédait et transportait tous les droits immobiliers et mobiliers de la totalité de la succession de son père, moyennant la constitution d'une rente perpétuelle annuelle de 300.000 francs-or, plus une rente viagère de 2.500 francs-or, ceci pour lui garantir un revenu sa vie durant et afin que la fortune de son père ne soit pas dilapidée en quelques années, et qu'il ne se trouva pas sans argent jusqu'à sa mort.

Au décès de sa mère, elle lui laissa une partie de sa fortune, plus des rentes incessibles et inaliénables.

La duchesse de Galliera était choyée par la Société parisienne, malgré les renversements politiques. Elle recevait dans son salon, avec beaucoup de courtoisie, MM. Pasquier, Lignet, Mérimée, Sainte-Beuve, Barthélémy, ainsi que ses familiers, le comte de Saint-Aignan, MM. de Verneuil, de Saint-Hilaire, Etienne Lamy, Xavier Marnier, Octave Feuillet, Guizot, Thiers, les ducs de Broglie, d'Audiffret, la marquise de Pallavicini.

L'ILLUSTRATION

Prix du Numéro : 75 cent. SAMEDI 15 DÉCEMBRE 1888 46e Année. — N° 2390.

LA DUCHESSE DE GALLIERA

D'après la photographie de M. Nadar.

La duchesse de Galliera avait mis en 1877 à la disposition du comte de Paris le rez-de-chaussée et le jardin de l'Hôtel Matignon, pendant plusieurs années.

Lors de la réception par le comte et la comtesse de Paris pour les fiançailles de leur fille, la princesse Amélie de France, avec le prince de Portugal, une grande fête a été donnée réunissant la noblesse, les chefs d'Etat, ambassadeurs des nations européennes. Dans les rues, le peuple criait : « Vive le Roi ». Le Président de la République, Jules Grévy, et Georges Clemenceau, devant cet enthousiasme de la foule, craignaient que la République ne fut renversée. Ils convoquèrent immédiatement les députés et la loi d'exil fut votée le 11 juin 1886, par 318 voix contre 232, pour interdire le territoire français aux chefs de familles ayant régné sur la France.

Déclaration à la Chambre des Députés de M. de Mun (extrait du « Figaro » du 11-6-1886) :

« On savait qu'il y avait un mariage princier, mais on ne « pouvait pas comprendre que ce fait constituât une conspi- « ration contre la République, on pensait que le gouvernement « qui représente la France avait trop de respect de ses ancien- « nes traditions chevaleresques pour jeter sur une princesse « la proscription de toute la famille... »

La duchesse de Galliera, devant la situation qui lui était créée par son fils, fit le plus noble emploi de sa fortune par ses dons, au Pape, à l'Ecole des Sciences Politiques, au comte de Paris, comte de Montpensier, l'Impératrice de Prusse, fille aînée de la Reine Victoria, l'Empereur d'Autriche, aux pauvres de Paris, Meudon, Clamart. Elle fit construire un orphelinat à Meudon, une maison de retraite à Clamart, une maison à Paris, 66, rue de Sèvres, pour loger le personnel ayant travaillé pour ses constructions et ses services, le musée Galliera offert à la Ville de Paris, deux hôpitaux à Gênes, et donna à la Ville de Gênes ses deux palais Rosso et Bianco.

La duchesse de Galliera était une femme d'un très grand cœur, d'une grande générosité, une donatrice inimitable, malgré tous les drames qui ont traversé sa vie, utilisant son immense fortune pour soulager la souffrance humaine en la distribuant à toutes les classes de la société.

Mme Alcide LANCE.

Ouvrages consultés :

— Le Palais de la Banque di Roma à Gênes e i Duchi di Galliera, Alfredo Giuggioli.

— Revue des Deux Mondes : "Une Femme de Bien", Maxime Du Camp.

LA FONDATION GALLIERA

(de 1877 à nos jours)

Le 12 mai 1877, la marquise de Plessis-Bellière, fille de la comtesse de Pastoret, vend à Marie Brignole-Sale, duchesse de Galliera, la propriété qu'elle possède sur les communes de Meudon et de Clamart. Le domaine est immense, il couvre une superficie de 89.401 m². Adossé au bois de Clamart, il descend en pente raide jusqu'à la rue de Fleury (aujourd'hui rues de Rushmoor et du Père Brottier), axe principal de ce paisible quartier de Meudon.

Parallèlement, la duchesse fait l'acquisition de six maisons de vignerons qui bordent la rue de Fleury.

La duchesse de Galliera a soixante-dix ans, elle est veuve depuis un an. Elle a perdu l'un de ses fils dans des circonstances tragiques. Sa fortune est immense. Profondément pieuse, familière des milieux ecclésiastiques, attachée à une stricte morale religieuse, elle décide de consacrer la plus grande partie de ses biens à soulager la détresse de ceux que le malheur, la condition ou l'âge ont poussés dans la misère. Elle concrétise rapidement ses volontés charitables. Dans le même temps où elle met en chantier la construction du Palais Galliera à Paris, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, destiné à abriter les collections artistiques qu'elle désire léguer à la Ville de Paris, elle prend la décision de créer, dans la proche banlieue de la capitale, un orphelinat, une maison de retraite pour les Frères des Ecoles Chrétiennes et un hospice.

Après quelques recherches, elle arrête son choix sur les terrains mis en vente par la marquise de Plessis-Bellière à Meudon et sur un terrain situé à Clamart où s'élèvera l'hospice de Ferrari.

Dès qu'elle est en possession des terres nécessaires, la duchesse de Galliera fait appel à l'architecte Conchon pour dresser les plans des bâtiments. Le programme comporte, outre la construction de l'orphelinat et de la maison de retraite, celle de plusieurs pavillons pour les employés civils, les aumôniers et les services, l'édification d'une vaste chapelle commune aux deux établissements et l'aménagement d'un parc devant servir d'école d'horticulture et d'espace de repos pour les pensionnaires. La surface totale des bâtiments est portée à 9.675 m².

Si le Palais Galliera de Paris porte dans son architecture la marque de la Renaissance italienne, les bâtiments de Fleury sont directement inspirés par le style gothique. Cet éclectisme architectural est tout à fait caractéristique des tendances esthétiques de cette fin du XIXe siècle.

Très rapidement, la duchesse de Galliera accepte le projet de l'architecte Conchon et les travaux commencent.

Le 30 novembre de l'année suivante, par devant Maître Duluard, notaire à Paris, la duchesse crée l'Œuvre dite « Fondation Brignole-Galliera », qui sera, désormais, propriétaire et gestionnaire des établissements de Clamart et de Meudon. Afin de donner à la Fondation les moyens nécessaires à la gestion de ces organismes, elle accompagne sa donation d'une rente annuelle de 400.000 F. La duchesse de Galliera fixe également les statuts de la Fondation et les règlements des différents organismes. Les Frères des Ecoles Chrétiennes sont chargés de l'enseignement et de l'encadrement des orphelins. L'Orphelinat est baptisé Saint-Philippe et la Maison de retraite est dédiée à Saint-Paul.

L'hospice de Clamart s'appellera Hospice Ferrari, en souvenir du mari de la duchesse, Raphaël Ferrari.

La duchesse de Galliera inspecte les chantiers deux fois par semaine. L'argent ne compte pas ; elle incite l'architecte à utiliser les meilleurs matériaux, les ouvriers les plus habiles. « Allez ! allez ! dit-elle, si les crédits ne suffisent pas, j'en ouvrirai d'autres ! » (1). Les travaux sont gigantesques. A Fleury, le terrain est difficile, très pentu, instable, sablonneux. Pour édifier la grande terrasse qui doit soutenir le bâtiment de l'orphelinat, des assises monumentales sont nécessaires... Peu importe, tout doit être magnifique, exceptionnel. « Depuis

que je suis au monde, j'ai vécu dans des palais, je trouve bon que les pauvres en aient un, j'ai plaisir à le leur offrir » (2). L'architecte utilise la pierre de Château-Landon, belle et robuste comme le marbre. Il traite l'ornementation des façades avec un soin extrême jusque dans les plus infimes détails. Afin d'alimenter en eau l'orphelinat et le « bassin de natation » qui se trouve à proximité, on doit édifier une véritable usine hydraulique auprès du bassin de Chalais et un énorme château d'eau.

Les travaux durent dix ans, non sans provoquer parfois la colère des habitants de Fleury qui subissent avec déplaisir la proximité immédiate du chantier. Plaintes et pétitions s'entassent sur le bureau du maire de Meudon...

Mais, le 3 novembre 1888, tout est oublié, tout est pardonné ; sous un beau soleil, on inaugure solennellement la Maison Saint-Paul et l'Orphelinat Saint-Philippe.

La cérémonie est magnifique. Monseigneur Groux, évêque de Versailles préside. Il est reçu, sous le péristyle de la Maison de retraite, par la duchesse de Galliera entourée des membres du Conseil d'Administration de la Fondation. Il y a là toutes les autorités ecclésiastiques de la région, les conseils municipaux de Meudon et de Clamart. On a rassemblé les pensionnaires de la Maison de retraite et, rangés comme des soldats de bois, les cent premiers orphelins, arrivés à Meudon depuis le mois d'octobre. « La duchesse ne se lasse pas de les contempler... Elle est satisfaite du costume qui leur va si bien et qu'elle a choisi elle-même : la vareuse bleu marine avec le béret marqué O.S.P., le large col et le plastron orné au plumetis de l'ancre barrée de la croix, symbole de l'espérance fondée sur le Christ... » (3). Après le « Magnificat », chanté dans la chapelle, l'assemblée monte à l'orphelinat à travers le parc. Bénédictions, discours, fleurs, chants liturgiques et petits drapeaux, compliments récités en rougissant, quelques larmes vite essuyées et la nuit tombe sur Fleury et « sur l'une des plus belles journées au monde pour la duchesse de Galliera car elle avait pu lire la joie émerveillée dans les yeux ravis de ses orphelins... pour qui elle avait voulu un cadre égal à celui des plus favorisés par la richesse » (4).

Quelques mois après cette cérémonie, la duchesse de Galliera meurt. Cette disparition n'aura aucune conséquence fâcheuse pour les établissements de la Fondation qui ont les moyens financiers et légaux de remplir parfaitement leur rôle.

L'orphelinat Saint-Philippe est destiné à recevoir trois cents enfants. L'établissement frappe par ses proportions énormes. Tout est immense ; les dortoirs, les réfectoires, les couloirs. De très nombreuses fenêtres éclairent les salles aux parquets cirés. La vue sur Paris est majestueuse. « Et les classes, comme elles étaient gaies, avec leurs pupitres si commodes pour abriter les hannetons et où, les matins de Noël, les plus méritants d'entre nous avaient la surprise d'un sucre d'orge » (5). Dans les réfectoires, le silence est de rigueur pendant les repas, mais, au signal, c'est un déferlement de chaussures à clous à travers les corridors pour se précipiter vers le jardin. « La chapelle avec son Jésus de cire qui, dans la semaine de la Nativité, soigneusement remonté par le directeur, lançait en remuant les bras, les grêles notes des Noëls » (6). Le sport et l'hygiène occupent une grande place dans l'éducation donnée aux enfants. Salles de bains, douches, lavabos sont largement utilisés. Une salle de gymnastique est pourvue d'agrès. « On n'a pas oublié les bains froids qui sont un des divertissements les plus vifs des écoliers auxquels ils apportent la santé » (7). Une piscine, découverte et non chauffée, permet aux enfants d'apprendre à nager. « La cuisine gigantesque aux environs de laquelle on ne pouvait s'aventurer sans bâiller de convoitise et de désir... » (8). Dans le parc, la statue de la duchesse de Galliera doit être saluée respectueusement ainsi que celle de saint Philippe auquel le statuaire a donné les traits de Raphaël Ferrari, duc de Galliera.

Seize professeurs, tous religieux, donnent les cours et professent le catéchisme. Les enfants sont admis gratuitement s'ils peuvent fournir une preuve légale du décès de parents légitimes. « Frapper le bâtard d'exclusion, c'est être un peu bien féodal en nos temps démocratiques où l'homme ne vaut que par lui-même », s'indignait Maxime Du Camp, choqué par cette restriction (9).

Une fois passé le temps de l'école primaire, les orphelins suivent l'enseignement de l'Ecole d'horticulture où ils apprennent l'art de cultiver les fleurs, les légumes et les fruits. Théorie et pratique sont dispensées dans les serres, jardins et orangeries situés le long de la rue de Fleury.

La Maison de retraite est réservée aux Frères des Ecoles Chrétiennes. Elle peut accueillir jusqu'à cent pensionnaires. Elle a des allures de monastère mais « si c'est un monastère, il semble fait pour les grands du monde et non pour les pauvres frères instituteurs qui sont venus là chercher le repos parce que l'âge, le labeur de leur vie, les ont réduits à l'impuissance de travailler encore » (10). Les galeries ont des apparences de cloîtres et les chambres ont la rigueur de cellules. La vie s'écoule avec lenteur, dans une simplicité frugale, monotone et triste dans ce lieu retiré du monde d'où, parfois, on entend les cris joyeux des enfants qui jouent sur les pelouses de l'Orphelinat.

La vie de l'Orphelinat Saint-Philippe est bouleversée, en 1905, par la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'établissement ferme pendant deux ans. Les Frères des Ecoles Chrétiennes quittent la France.

En 1908, il ouvre à nouveau ses portes. L'enseignement est désormais dispensé par des professeurs laïques. Ils sont cependant secondés, pour les tâches matérielles, par des religieuses de l'ordre des Sœurs de la Sagesse.

Innovation importante, pour les vacances, la Fondation loue le Carmel de Saint-Pair-sur-Mer, près de Grandville, en Normandie. Les enfants découvrent les joies de la mer et les plaisirs de la plage.

Mais au retour des vacances de 1914, la guerre éloigne les orphelins de Fleury. Beaucoup sont renvoyés dans leur famille. L'orphelinat est transformé en hôpital militaire. Plus de sept mille blessés passent à Fleury où ils sont soignés par la Croix-Rouge et les religieuses de l'ordre des Filles de la Sagesse.

La guerre terminée, l'orphelinat reprend ses activités. Les orphelins réintègrent les bâtiments à la fin de l'année 1919.

L'orphelinat Saint-Philippe va poursuivre, jusqu'à nos jours, le rôle que lui avait assigné la duchesse de Galliera. Des changements administratifs vont cependant en modifier plusieurs fois la physionomie.

En 1928, les Frères des Ecoles Chrétiennes reviennent à Fleury et reprennent leurs charges d'enseignement aux côtés des professeurs laïques. En 1937, les Pères du Saint-Esprit remplacent les Frères des Ecoles Chrétiennes, puis, en 1939, ils sont, eux-mêmes, remplacés par des religieux de l'ordre des Salésiens.

Les problèmes financiers de la Fondation deviennent, vers 1932, de plus en plus difficiles. En 1933, la Fondation est amenée à abandonner la gestion de la Maison de retraite qui n'abrite plus qu'une vingtaine de pensionnaires. Les locaux

sont occupés, vers 1938, par les Bénédictines. Elles resteront quatorze ans à Fleury, jusqu'en 1952, date à laquelle elles partiront pour leur nouveau couvent de Vauhallan.

En 1946, l'orphelinat connaît de telles difficultés financières que la Fondation se voit contrainte d'en confier la gestion et la direction à l'Œuvre des Orphelins d'Auteuil. En 1951, elle fera complète dévolution de l'orphelinat Saint-Philippe à cette institution. L'année suivante, l'Œuvre des Orphelins d'Auteuil prendra également en charge les bâtiments de la Maison de retraite que viennent de quitter les Bénédictines.

La Fondation Brignole-Galliera ne conservera que la gestion de l'Hospice Ferrari de Clamart.

L'œuvre de la duchesse de Galliera peut, aujourd'hui, nous surprendre, nous choquer, même, par certains points. Elle a suscité l'admiration en son temps, elle provoque la vénération de certains anciens pensionnaires de l'orphelinat, elle peut paraître exemplaire à certains, détestable à d'autres.

Elle est, avant tout, un fait de société, lié à son époque, indissociable d'une conception particulière de l'aide sociale. Cette charité moralisante, cette bonté compatissante, avide de contreparties morales, n'est plus de notre temps. Elle fait, par contre, corps avec la société de cette fin du XIXe siècle et si elle en est la bonne conscience, elle en est aussi la part d'humanité face aux rigueurs d'une civilisation industrielle en plein essor.

Gardons-nous de juger, avec nos yeux du XXe siècle finissant, ce geste généreux envers les plus déshérités. Il a donné naissance à un organisme qui, aujourd'hui encore, sur des bases renouvelées, permet d'apporter à des enfants au futur incertain, quelques chances de trouver leur place dans le monde difficile qui est le nôtre. Et pour cela il faut le saluer...

Marie-Thérèse HERLEDAN

et Francis VILLADIER.

NOTES :

1. - Revue des Deux Mondes - 1890 - Tome 90, article de Maxime Du Camp, "Une Femme de Bien", p. 581.
2. - Op. cit., p. 582.
3. - "Marie Brignole-Sale, duchesse de Galliera et sa maison de Fleury". Souvenirs recueillis par Gaston Guillot - Edition de la S.S.N. des Anciens de Saint-Philippe - Paris 1938, p. 45.
4. - Op. cit., p. 48.
5. - Op. cit., p. 39.
6. - Op. cit., p. 40.
7. - Revue des Deux Mondes - 1890 - Tome 90, article de Maxime Du Camp, "Une Femme de Bien", p. 575.
8. - "Marie Brignole-Sale, duchesse de Galliera et sa maison de Fleury", op. cit., p. 41.
9. - Revue des Deux Mondes - 1890 - Tome 90..., op. cit., p. 576.
10. - Op. cit., p. 569.

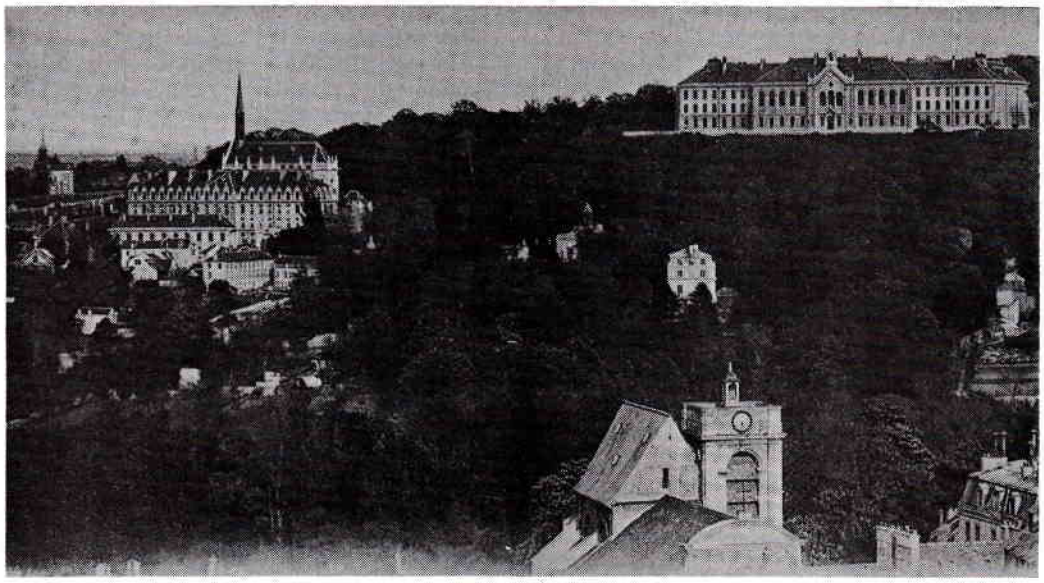

6 Sᵗ Philippe

ignole-Galliera.

E. Couchon
Architecte

DE CLAMART

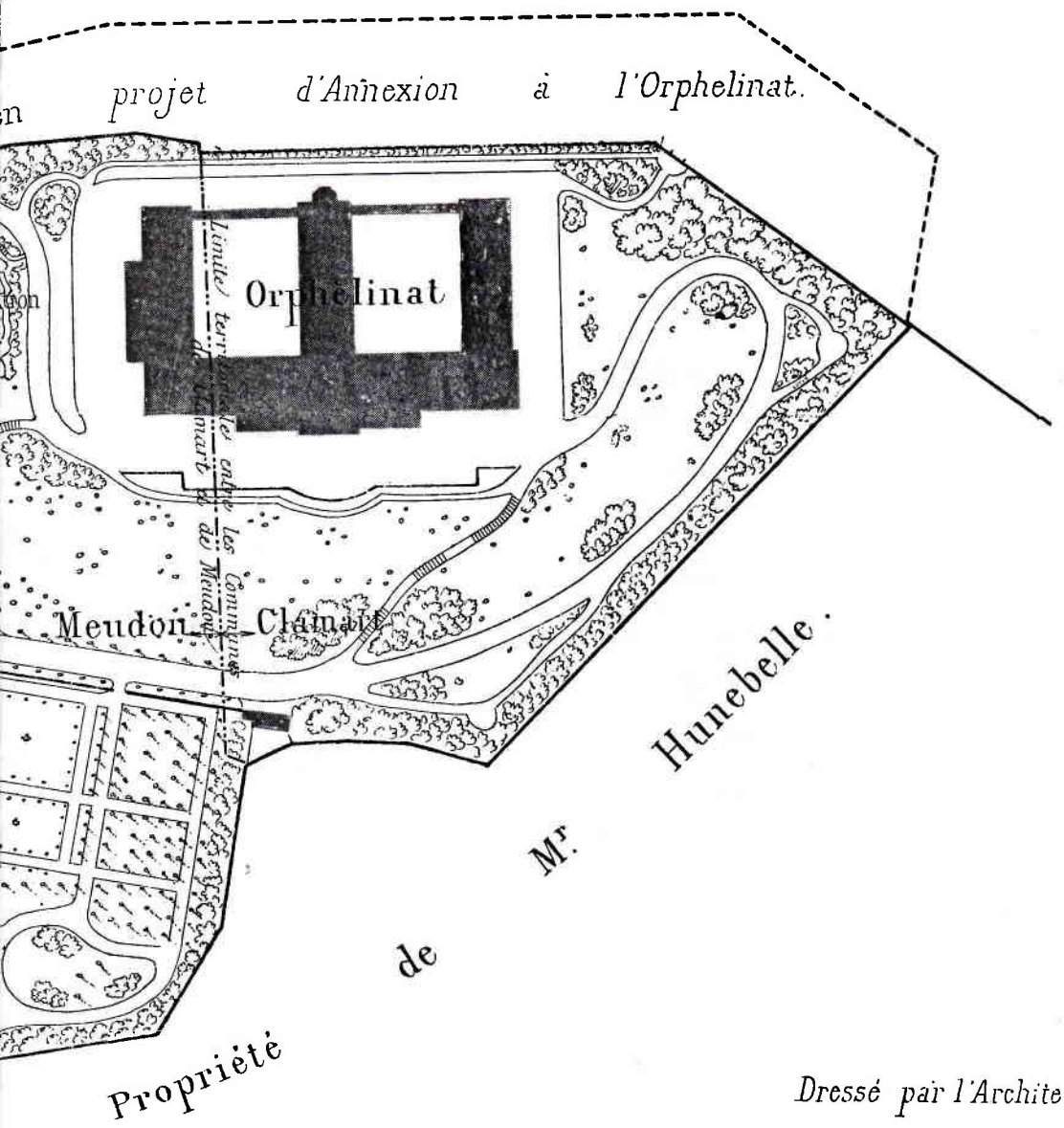

Dressé par l'Architecte soussigné.

Orphelinat

Fondation Br

Superficies

Propriété _____ 89101m.20
Constructions _____ 9675m.10

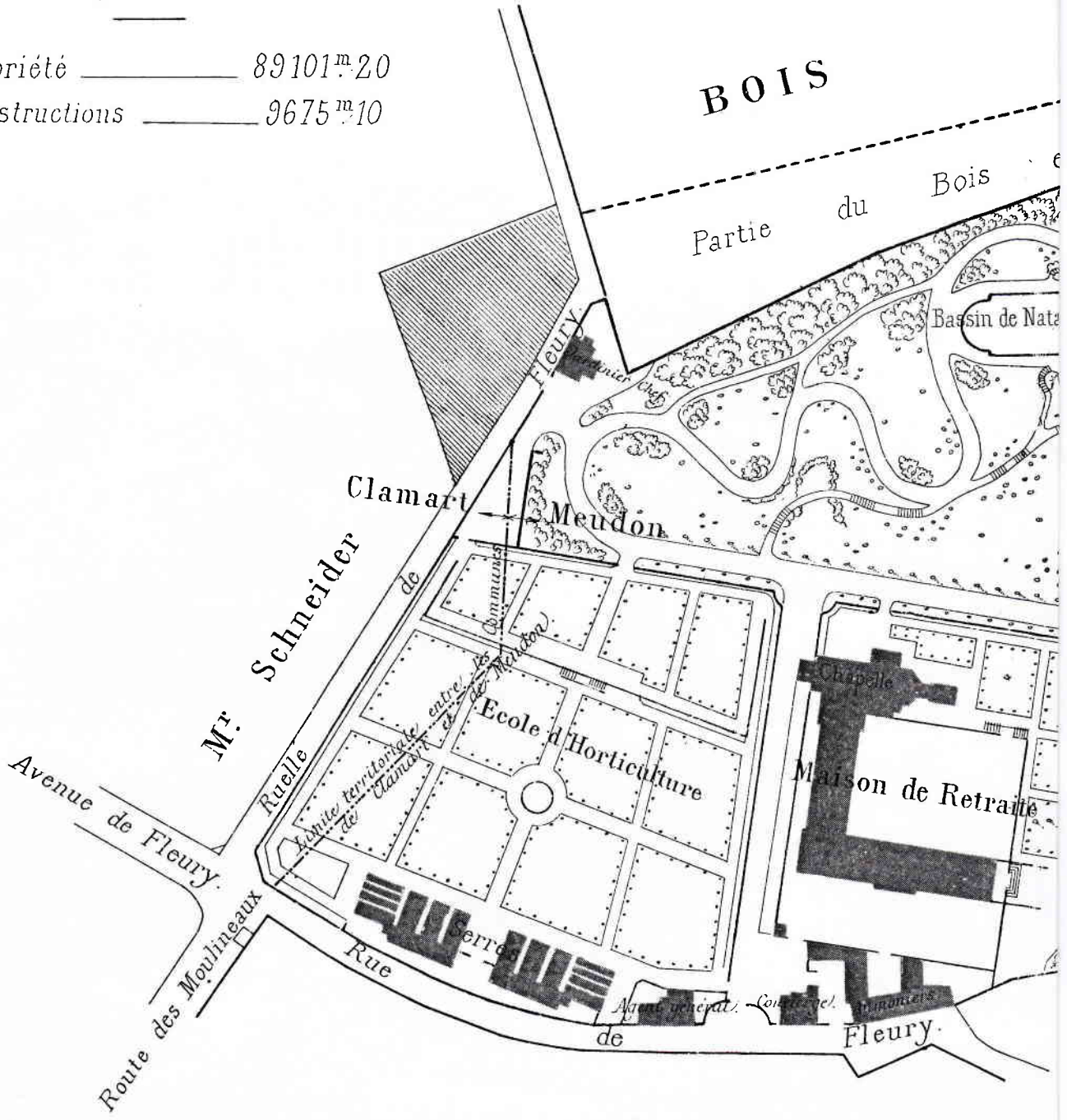

Orphelinat St Philippe

Fondation Brignole-Galliera.

E.

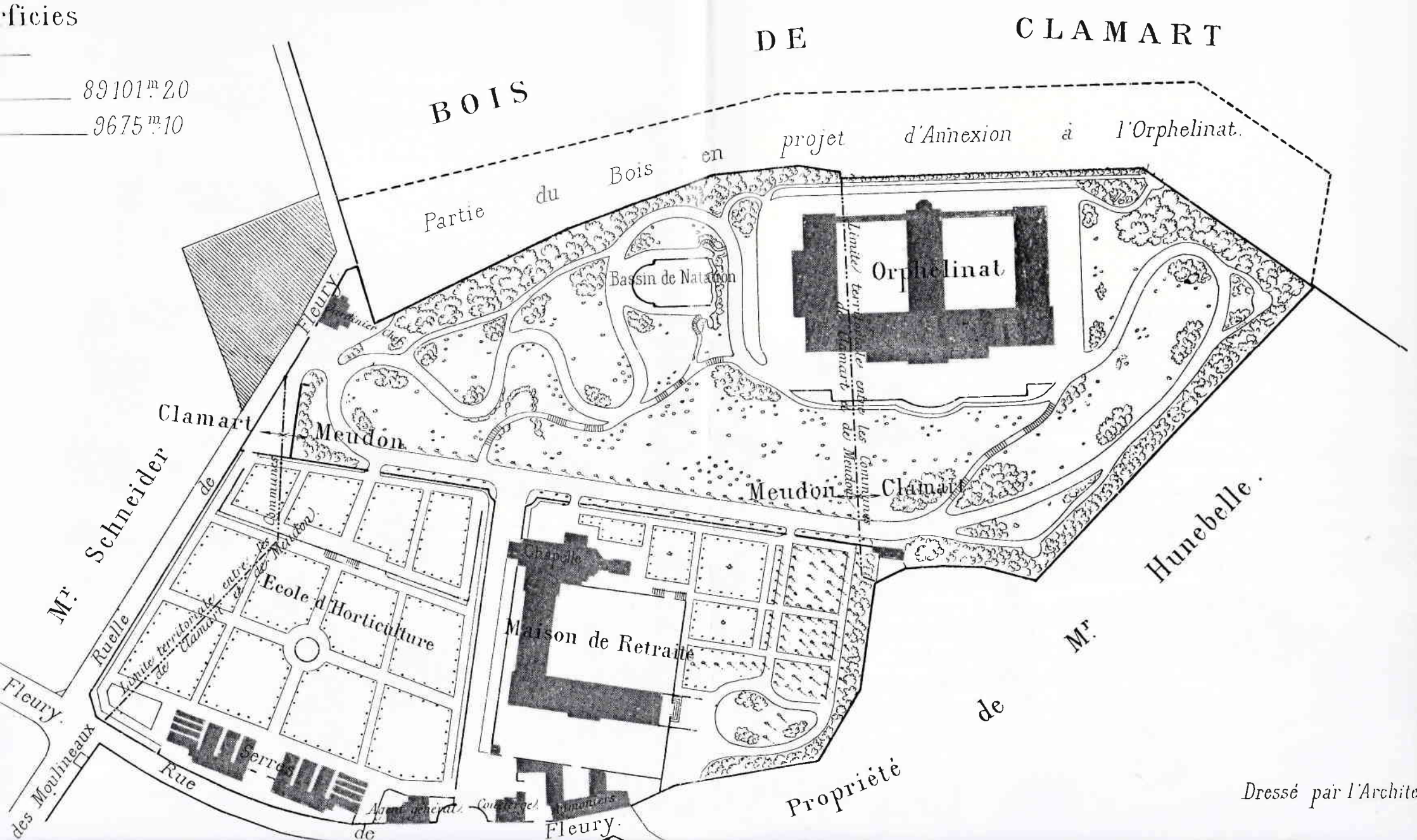

Tiré du livre « Le Bienheureux J.-B. de La Salle », Fo

par Armand Ravelet -

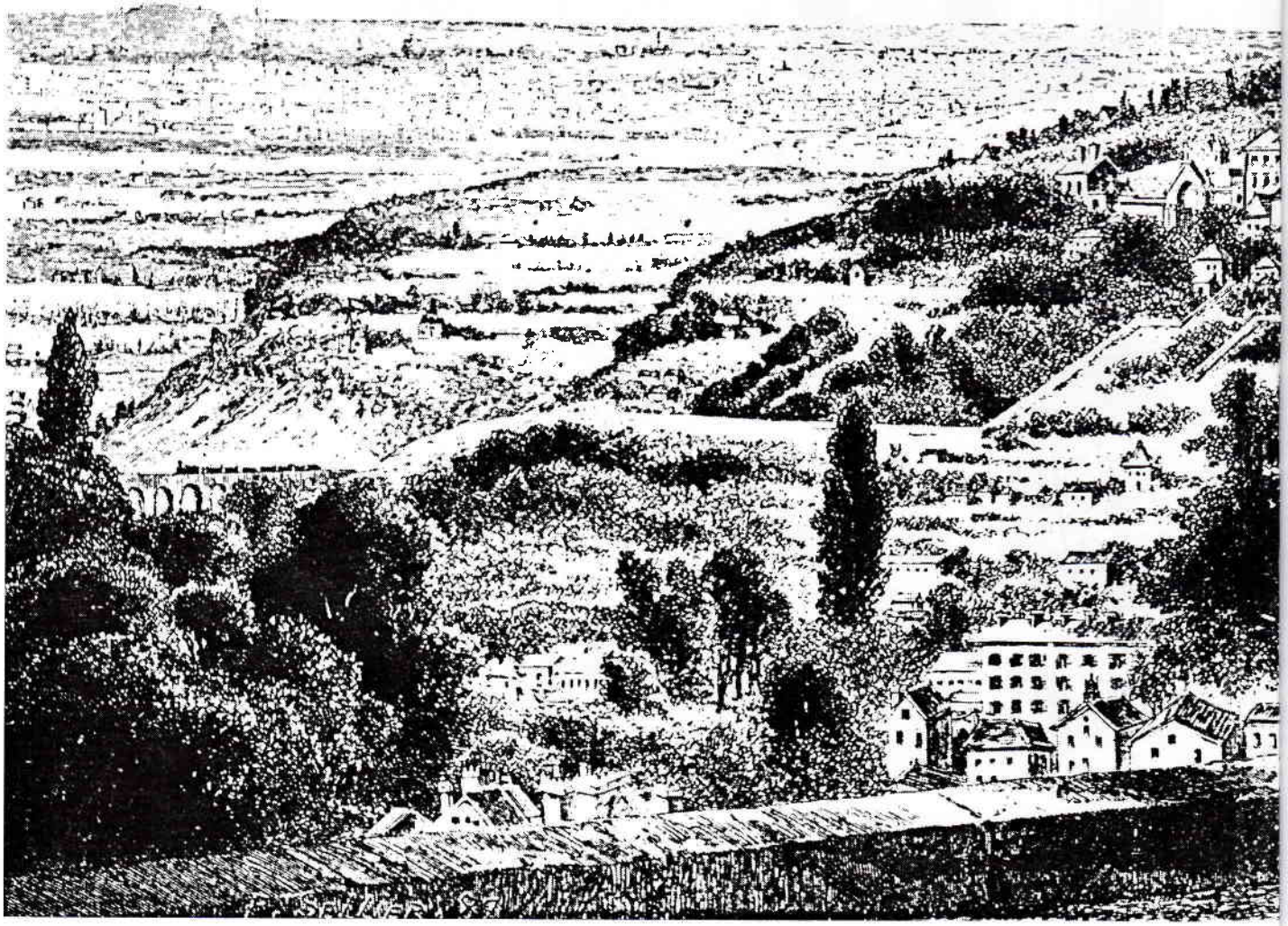

dateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes,
Mame - Tours, 1888.

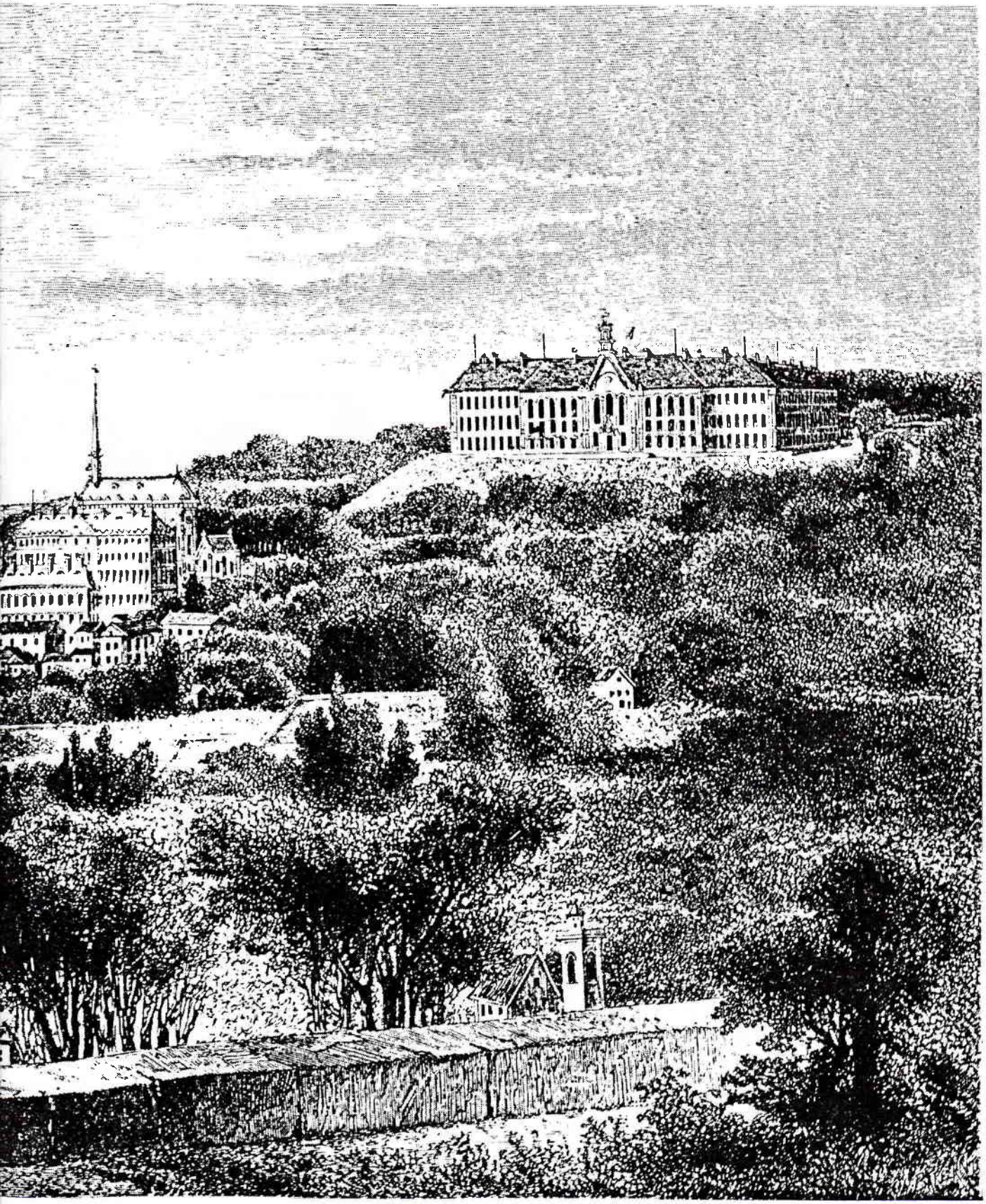

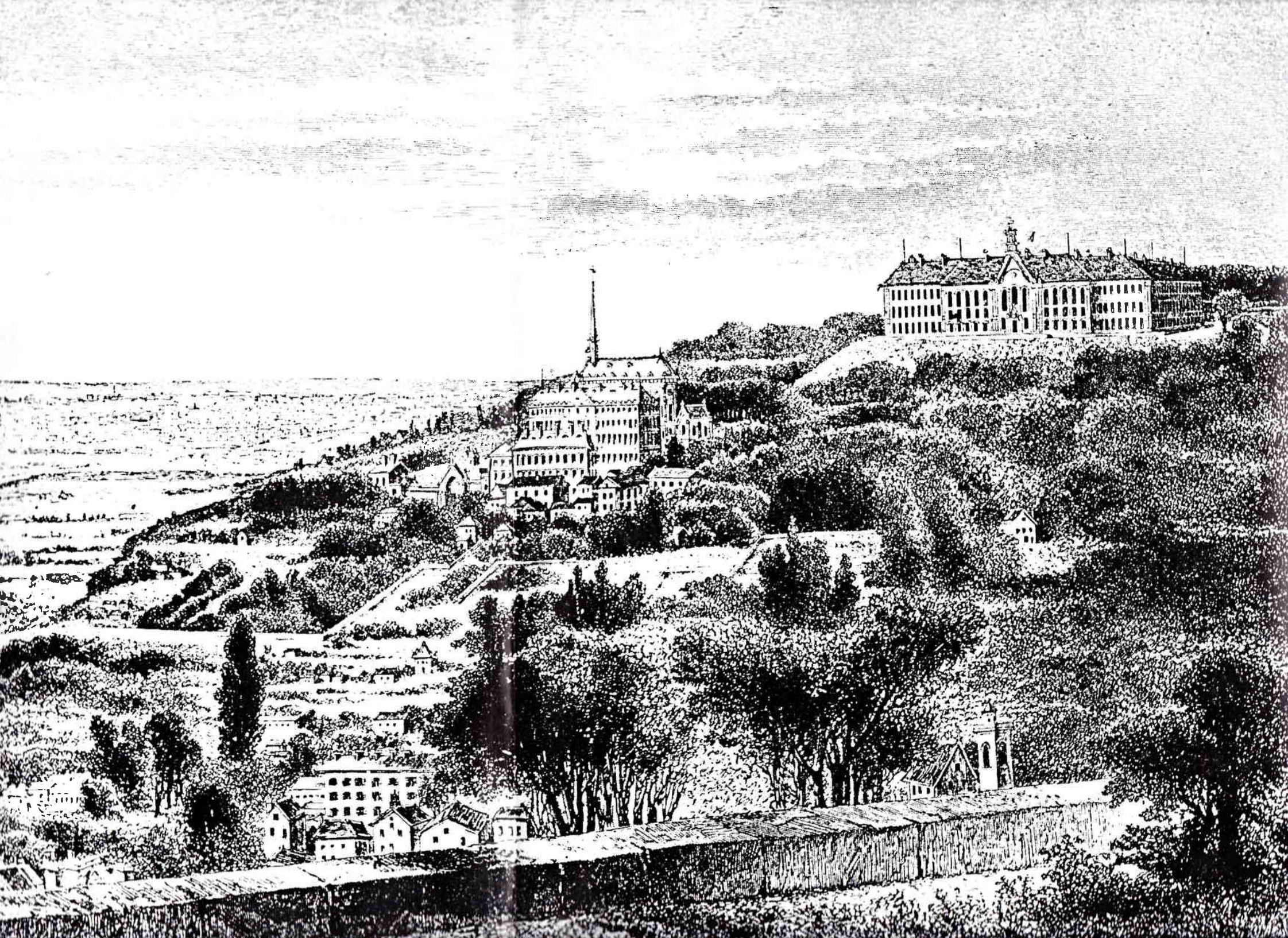

LE CHANTIER ET SES DIFFICULTÉS

La donation faite par Mme la duchesse de Galliera pour une œuvre de bienfaisance a donné lieu à une vraie guerre picrocholique, et, après tout, Meudon a pour fils, le plus célèbre, Rabelais. Que de temps, d'énergie, de dépenses pour une simple question d'octroi et de souveraineté sur une porte d'entrée ! (et ce, pendant que la France se déchirait à propos du capitaine Dreyfus !).

***

La construction des établissements Galliera fut à l'origine d'un certain nombre de conflits. Les droits d'octroi constituèrent le différend le plus important qui opposa les entrepreneurs avec les communes de Meudon et Clamart.

La propriété acquise, en 1877, par Mme la duchesse de Galliera, située à Fleury et destinée à la construction des établissements Galliera (orphelinat et maison de retraite), se trouve sur deux communes, deux arrondissements et même deux départements différents (Seine et Seine-et-Oise).

Dès le commencement des travaux, en 1877, un litige surgit entre les entrepreneurs chargés de l'édification de l'orphelinat et les communes de Meudon et Clamart, communes où sont acquittés les droits d'octroi : les matériaux sont soumis simultanément à une double perception.

Une parcelle de terrain sur laquelle les travaux sont en cours est considérée par les deux communes comme « faisant partie intégrante de leur territoire ».

En conséquence, l'octroi de Meudon perçoit les droits sur la totalité des matériaux employés à la construction et ajoute un deuxième argument pour renforcer sa thèse : les accès de la propriété Galliera donnent sur des voies appartenant à la commune (chemin de Clamart à Fleury et rue de Fleury), les matériaux sont donc obligatoirement introduits, à leur arrivée, sur le territoire de Meudon. Cet argument se trouve confirmé par un arrêt de la Cour de Cassation, en date du 14 juillet 1843, par lequel « la propriété d'une commune limitrophe devait les droits d'octroi au profit de la commune sur laquelle étaient établies les issues directes ou indirectes, médiates ou immédiates ». Toutefois, il convient de noter que cet arrêt concerne essentiellement le règlement de l'octroi de Bordeaux et qu'aucune clause semblable n'est inscrite dans le règlement de l'octroi de Meudon. Quant à la commune de Clamart, elle perçoit les droits d'octroi après établissement d'un compromis avec les entrepreneurs : les taxes ne sont réclamées que sur les matériaux employés aux constructions situées sur son territoire.

Les entrepreneurs protestent énergiquement mais subissent cette situation, ceci afin d'éviter tout retard dans l'achèvement des travaux, sous réserve, bien entendu, de réclamer ultérieurement le remboursement des sommes payées par eux en double. Cependant, début 1878, ils adressent au Préfet de la Seine-et-Oise une réclamation. Réclamation suivie par une seconde, un an plus tard, provenant cette fois de M. Durand seul, entrepreneur de l'orphelinat.

La situation tendant à s'aggraver, en avril 1879, la commune de Meudon demande la nomination d'un séquestre chargé de percevoir les droits et de déposer les sommes à la Caisse des Dépôts.

Il convient de signaler que ce problème de droits d'octroi se trouve confronté au problème concernant la délimitation des deux communes ; en effet, l'indécision règne quant aux limites départementales entre Meudon et Clamart, ces limites varient suivant les documents consultés : plans cadastraux, cartes d'état-major.

Meudon reste ferme sur ses positions : l'introduction des matériaux ayant lieu par son territoire, les droits lui sont dus en totalité. En conséquence, quelle que soit l'issue de ce conflit, aucune restitution de fonds ne peut être acceptée.

Le 8 mai 1880, les communes de Meudon et Clamart, ayant pour maires MM. Dulong et Hunebelle, sont assignées devant le juge de paix de Sèvres, M. Charles Lauer, par l'entrepreneur Dusouchet. Faute d'accord entre les deux communes, M. Dusouchet demande, par voie de justice, la restitution des sommes versées indûment, soit 9.126 francs. Le juge Lauer sursit à statuer en attente des résultats de l'enquête concernant la délimitation des communes. Meudon introduit donc, devant le Conseil d'Etat, une demande en interprétation des décrets et actes de délimitation des départements de Seine et Seine-et-Oise. En attendant la décision du Conseil d'Etat, et après enquête, la conclusion du Directeur Général des Contributions Directes est la suivante : les délimitations concernant les territoires de Clamart et Meudon ont été faites à des époques différentes, 1808 pour Clamart, 1816 pour Meudon. Le procès-verbal de délimitation de Clamart (1808) indique que le terrain contesté est compris entre les murs de clôture d'une propriété particulière et un chemin public. Ce terrain de 27 ares 97 centiares dépend de la commune de Clamart. Le procès-verbal de délimitation de Meudon (1816) mentionne que les limites des communes sont celles établies par le plan cadastral de Clamart. En définitive, les documents concernant la délimitation de Meudon correspondent au procès-verbal et aux plans cadastraux de Clamart. Mais le terrain litigieux figure sur le plan parcellaire et le tableau d'assemblage de Meudon, et se trouve donc soumis à l'impôt foncier dans les deux communes. Cette erreur provient du géomètre chargé de l'arpentage du territoire de Meudon : le mur de clôture détruit a été reconstruit le long du chemin en dehors du périmètre de Meudon, et c'est ce nouveau mur que le géomètre a considéré à tort comme formant la limite de la commune. Le terrain contesté appartient au territoire de Clamart.

Ce rapport entraîne de vives protestations de la part de la commune de Meudon.

Début 1881, les entrepreneurs (Travers, Leblond, Richebois, Grenie, Bugniet, Ansseur, Hipp et Durand) se proposent d'intenter contre la commune de Meudon une demande en remboursement des droits payés indûment.

Le 22 novembre 1882, les communes de Meudon et Clamart sont assignées devant le juge de paix de Sèvres par les entrepreneurs (autres que Dusouchet).

Un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 3 août 1883, confirme les conclusions du Directeur Général des Contributions Directes et déclare donc que le terrain contesté fait partie de la commune de Clamart ; l'affaire revient devant le juge de paix de Sèvres, le 7 novembre 1883, qui demande une expertise afin de déterminer les sommes payées par les entrepreneurs à chacune des deux communes. Meudon ne modifie guère sa position et penche vers une solution avantageuse par laquelle la commune pourrait apporter la preuve que certains matériaux

auraient été soumis à une double perception ; quant aux autres, les droits n'auraient jamais été versés, les entrepreneurs profitant de la situation litigieuse entre Meudon et Clamart.

La commune de Meudon ayant fait appel, suite à la décision du juge de paix de Sèvres du 7 novembre 1883, l'affaire doit être plaidée devant le tribunal de Versailles. Et, le 3 mars 1887, un jugement du Tribunal civil de Versailles confirme en tout point les décisions du juge de paix, à savoir : répartition des droits d'octroi entre les deux communes en fonction des matériaux employés pour les constructions situées sur leur territoire et remboursement aux entrepreneurs des sommes versées en excédent. L'expertise réclamée par le juge de paix de Sèvres ne peut que suivre son cours. Cette expertise a pour objet de déterminer les sommes exactes versées par les entrepreneurs aux deux communes ; les frais encourus par cette démarche représentent une somme importante. Aussi, M. Lecorbeiller, maire de Meudon, par délibération du 26 août 1887, est-il chargé d'engager des pourparlers avec M. Hunebelle, d'une part, et d'autre part avec les entrepreneurs ; par la même occasion, la suspension de l'expertise est demandée. Ces pourparlers portent sur les points suivants :

— sommes versées jusqu'à ce jour aux communes,

— partage des droits d'octroi entre les deux communes,

— remboursement des sommes dues par Meudon à Clamart,

— remboursement aux entrepreneurs à condition de fournir la preuve des versements abusifs.

En vue d'un règlement rapide de ce dossier et aux fins de dispense d'une expertise, M. Hunebelle entreprend un travail fastidieux consistant à examiner les différents et innombrables mémoires produits par les entrepreneurs, afin de déterminer le montant des droits à payer réellement pour chacun. De cette tâche accomplie par Clamart, pour l'entrepreneur Dusouchet il ressort que les deux communes n'ont perçu que les droits auxquels elles pouvaient prétendre. Cette méthode présente toutes les garanties possibles ; ce travail pourrait donc être exécuté aussi par la commune de Meudon et s'appliquer aux autres entrepreneurs.

Lors de sa séance du 13 août 1889, le conseil municipal de Meudon délibère et approuve les conditions d'une convention à passer, d'une part, avec Clamart, et d'autre part, avec les entrepreneurs de l'Orphelinat : après vérification des comptes, il sera procédé au remboursement des sommes payées indûment par les entrepreneurs, le surplus sera partagé entre Meudon et Clamart proportionnellement au montant des travaux exécutés sur chaque territoire.

La méthode consistant à rechercher les sommes exactes versées par les entrepreneurs et adoptée par les communes, est repoussée par les experts et les entrepreneurs.

Début 1890, les entrepreneurs demandent la reprise de l'expertise ordonnée par le juge de paix de Sèvres et interrompue, à la demande de Meudon, en vue d'une convention amiable.

Peu après, l'un des entrepreneurs, M. Durand, renonce à l'instance actuellement pendante concernant le remboursement des sommes versées indûment. D'autres désistements pourraient intervenir. L'expertise suit toujours son cours. Quelques temps après, le désistement de M. Travers, entrepreneur, fait suite à celui de M. Durand. Il convient de signaler que ces deux actions ont été obtenues grâce à la diligence de M. Hunebelle.

Le rapport des experts arrive enfin approuvé par deux des parties : Clamart et les entrepreneurs. L'affaire est en bonne voie d'arrangement.

Enfin, le 28 avril 1892, la conclusion tant attendue arrive. Suite aux renseignements fournis par les experts et suite aux bases de l'arrangement intervenu entre les communes de Clamart et Meudon, le maire de Meudon demande au conseil municipal et obtient de ce dernier le remboursement des droits d'octroi perçus injustement par Meudon sur les matériaux employés à la construction de l'Orphelinat, à savoir :

— sommes à rembourser aux entrepreneurs (principal + intérêts) 38.612,42

— somme à rembourser à Clamart (principal + intérêts) 23.169,73

— frais (expertise + instance) 9.217,85

ce qui donne la somme totale de 71.000 francs. Les crédits inscrits au budget étant insuffisants, un emprunt de 20.000 francs est prévu. (Par une délibération du 27 septembre 1888, un emprunt de 39.000 francs avait été inscrit.) Cependant, une dernière difficulté subsiste quant au nombre d'années d'intérêts ; en effet, la ville de Clamart réclame 12 années au lieu de 10. Etant d'avis qu'il importe de clore cette affaire dans les plus brefs délais, Meudon décide donc de rembourser, à la commune de Clamart, la somme de 23.942,06 francs, intérêts compris au taux de 2 % pendant 12 ans. Cet intérêt est consenti à Clamart bien que juridiquement, il ne soit pas dû, mais M. Hunebelle ayant obtenu le désistement de plusieurs entrepreneurs, réduisant ainsi de 13.000 francs, les sommes à payer par Meudon, il est donc juste de consentir cet intérêt à la commune de Clamart.

Cette affaire commencée en 1878 se termine en 1892. Quatorze années auront été nécessaires pour régler ce litige auquel ont pris part MM. Dulong, Noury et Lecorbeiller, maires de Meudon. L'administration municipale en place lors de la naissance de ce conflit a commis certaines maladresses et imprudences qui ont entravé le règlement rapide de ce dossier.

Mme MONEUSE-MILLIARD,

Archives de la Mairie de Meudon.

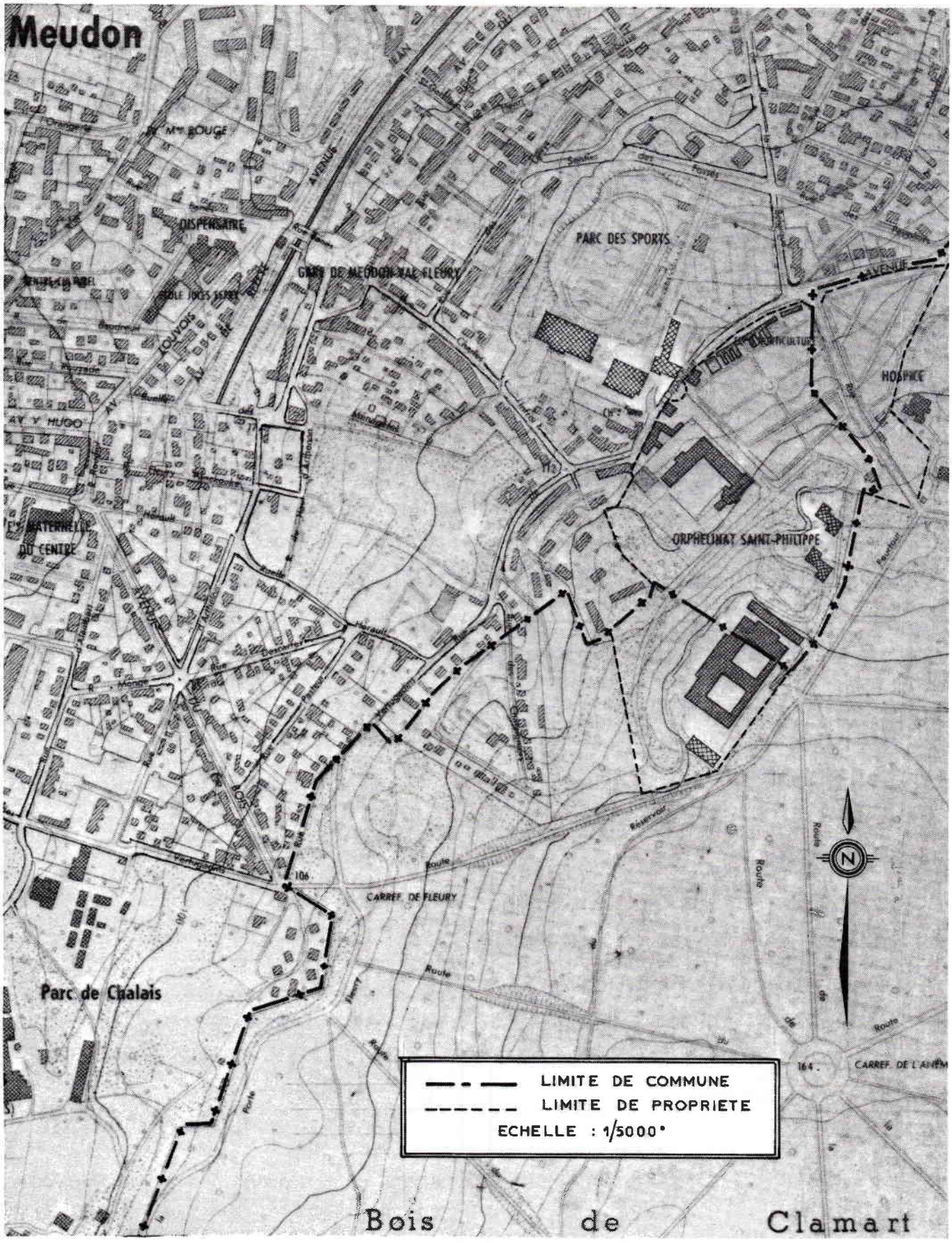
Meudon
DISPENSAIRE
GARE DE MEUDON-VAL FLEURY
PARC DES SPORTS
HOSPICE
ORPHELINAT SAINT-PHILIPPE
CARREF. DE FLEURY
Parc de Chalais
LIMITE DE COMMUNE
LIMITE DE PROPRIETE
ECHELLE : 1/5000°
Bois de Clamart

HOTEL ★★NN
FOREST HILL
100 chambres - Séminaires
Tél. : 46.30.22.55

40, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
92360 MEUDON LA FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets
Buffet géant des Mousquetaires
73 F SNC - Vin à discrétion *
* Prix en vigueur au 15-12-81

MICHEL DAMOUR
TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Cabinet
J. PILLOT
Toutes Assurances

Votre Assureur
Cie La Providence
VIE — ACCIDENTS
VOL — INCENDIE

28 bis, rue de la République
MEUDON Tél. 45.34.16.13

bougies, tissages, grès,
cadeaux, vanneries, jeux,
bois blanc, listes de mariage

L'ARTISANIE

61, rue de la République MEUDON
Tél. 46.26.71.57 Ouvert le DIMANCHE

LA MAISON SAINT-PAUL AUJOURD'HUI...

C'est dans une propriété de 13 hectares, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Paris, que s'élèvent deux Maisons des O.A.A. (Orphelins-Apprentis d'Auteuil) : la Maison Saint-Philippe et son L.E.P. et la Maison Saint-Paul et son école d'Horticulture. Elles sont adossées aux bois de Meudon et de Clamart sur une colline qui domine le quartier du Val Fleury et fait face aux terrasses bien connues de l'observatoire de Meudon.

95 adolescents résident à la Maison Saint-Paul en chambre de quatre pour les plus jeunes, en chambre individuelle pour les plus âgés. Ils sont répartis en groupe de vie de 15 jeunes environ. Des salles de détente sont aménagées au niveau de chaque groupe.

Ces adolescents sont tous scolarisés à l'école d'Horticulture de Meudon (la seule du département des Hauts-de-Seine). Elle vient de prendre définitivement le nom d'Ecole d'Horticulture Saint-Paul. Elle est reconnue par le Ministère de l'Agriculture depuis le 14 septembre 1970. Elle a pris le relais de la section Horticole de la Maison Saint-Philippe qui avait été reconnue comme Centre de formation professionnel horticole par le Ministère de l'Education Nationale, Centre bien connu sous le vocable de Centre Horticole de Fleury-Meudon.

L'école d'Horticulture de la Maison Saint-Paul est un Collège d'enseignement technique et de formation professionnelle horticole. Les élèves se préparent à la pratique des quatre principales disciplines horticoles : floriculture, jardins-espaces verts, cultures maraîchères et arboriculture. Les examens du Ministère de l'Agriculture ne se passent que dans une seule de ces disciplines. C'est bien l'une des spécificités de l'école d'Horticulture Saint-Paul que de garder, tant sur le plan pratique (travail au jardin, observations et applications dirigées) que sur le plan théorique, un enseignement des quatre branches horticoles. La réforme de l'enseignement agricole a modifié les études de cycle court et plus particulièrement le déroulement du C.A.P. Agricole (CAPA).

Les garçons admis à Saint-Paul entrent en quatrième préparatoire et ensuite en troisième préparatoire. A la fin de cette classe, selon leurs capacités intellectuelles et manuelles, ils seront admis soit directement dans le cycle supérieur du B.E.P. Agricole (BEPA) option horticulture, soit en classe terminale du CAPA d'Horticulture.

La scolarité s'effectue donc en 3 ou 5 ans. Des stages en entreprise font partie de cette formation. Pour les enfants présentant un retard scolaire important en enseignement général, un soutien personnalisé en français et mathématiques permet à un certain nombre de ces garçons d'acquérir les connaissances de base indispensables de ces disciplines.

Pour être admis à Saint-Paul, l'adolescent doit avoir 14 ans révolus le jour de la rentrée scolaire et venir de 5e, de C.P.P.N., de C.P.A., voire d'une 5e S.E.S. Pour les élèves sortant d'une classe d'un niveau inférieur, des dérogations peuvent être obtenues du Ministère de l'Agriculture.

La priorité d'accueil est donnée :

— aux enfants abandonnés,
— aux orphelins de père et de mère ou d'un des deux parents,
— aux enfants issus de familles désunies, démunies, de milieux défavorisés,
— aux enfants de familles déplacées,
— aux enfants étrangers, victimes de guerre.

Ces enfants sont confiés par le responsable légal : famille, D.D.A.S.S. ou des organismes et institutions privées.

La Maison Saint-Paul héberge les horticulteurs depuis 1970. En dehors du temps scolaire, l'équipe éducative a pour rôle spécifique d'élaborer « la silhouette sociologique et affective de l'adolescent » en exerçant une action éducative personnalisée sur les adolescents du groupe qui lui est confié :

1. - en organisant la vie des garçons dans ses nécessités les plus simples (lever - coucher...),
2. - en privilégiant le dialogue avec les autres personnes de la maison, les parents et les organismes sociaux,
3. - par le biais de clubs d'activités (audio-visuel - photographie - bonzaï - éducation sportive - natation - cross - langues étrangères - apiculture...), les éducateurs animent le tiers-temps pédagogique pour donner à l'adolescent une véritable formation sociale et une culture humaine et spirituelle,
4. - enfin les professeurs et les éducateurs, par le biais et le contrôle des stages faits chez les employeurs, veillent à ce que l'adaptation au monde du travail se fasse progressivement et dans les meilleures conditions possibles.

Jacques FLEURY,
Directeur de la Maison Saint-Paul.

...ET LA MAISON SAINT-PHILIPPE

La Maison Saint-Philippe est un lycée d'enseignement technique qui peut accueillir 160 garçons de 14 à 18 ans, choisis parmi les orphelins et jeunes de familles défavorisées. Les techniques enseignées sont l'ajustage, le fraisage, l'électricité, l'électro-mécanique, la cordonnerie et la menuiserie. En 1973, une salle de gymnastique a été construite. Deux foyers de 40 places chacun, équipés de chambres individuelles, sont en cours de construction. Une salle de spectacle d'une capacité d'accueil de 400 places permet aux jeunes de se livrer à de nombreuses activités culturelles.

Saint-Philippe organise chaque année, au printemps, des journées « porte ouverte » pendant lesquelles les élèves présentent leurs travaux, réalisés dans les différents ateliers. C'est une bonne occasion de mieux connaître cette sympathique Maison et surtout les adolescents qui y vivent.

REMERCIEMENTS

Cette maison n'est que centenaire et pourtant nous aurions eu bien du mal à retracer son histoire sans l'obligeance de :

Frère THIERRY, de la Maison Provinciale des Frères des Ecoles Chrétiennes, ces frères à qui la duchesse de Galliera confia sa fondation. Frère Thiérry nous mit en rapport avec Frère Victor Ayel et nous communiqua deux gravures de l'orphelinat dont nous n'avions pas connaissance (l'une d'elles est reproduite en pages centrales de ce bulletin).

Frère Victor AYEL, de la Maison de retraite des Frères des Ecoles Chrétiennes à Athis-Mons, qui fut professeur à l'orphelinat Saint-Philippe de 1928 à 1937 et qui nous a fait part de ses souvenirs.

Le Père A. GARNIER, Salésien, des Œuvres et Missions de Don Bosco à Paris, qui retrouva pour nous les noms des pères qui se sont succédé à la direction de Saint-Philippe de 1939 à 1947.

Sœur Simone de Marie, de la Congrégation des Filles de la Sagesse à Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui, en une lettre fort détaillée, nous retraça l'œuvre toute d'abnégation des Sœurs de la Sagesse à Fleury, de 1906 à 1930. Bien qu'enseignantes, elles se dévouèrent en de multiples tâches (cuisine, lingerie-vestiaire, infirmerie) auprès des enfants, et infirmerie de 1915 à 1919 auprès des grands blessés quand la Maison Galliera devint hôpital pendant la guerre.

Les Bénédictines du Monastère de Limon à Vauhallan qui, venant de la rue Monsieur, occupèrent un temps la maison de retraite Saint-Paul pour le plus grand bonheur des amateurs de musique sacrée.

Que tous et toutes soient ici chaleureusement remerciés.

Marie-Thérèse HERLEDAN.

TEL PÈRE, TEL FILS...

Si E. Conchon est ignoré des dictionnaires, il n'en est pas de même pour ses fils, Ernest, Eugène et François, Louis.

Ernest, Eugène Conchon, né à Paris en 1864, fit partie de la promotion 1887-2 de l'Ecole des Beaux-Arts. Il était ancien élève de l'Ecole Spéciale d'Architecture. De 1re classe en 1891, élève de Douillard, il s'installa comme architecte à Paris, 41, rue de l'Abbé-Grégoire, et se consacra à des constructions particulières.

François, Louis Conchon, né à Paris en 1866, fit partie de la même promotion que son frère et s'installa également à Paris, 40, rue de l'Université.

Ces renseignements sont extraits de l'ouvrage « Les architectes élèves de l'Ecole des Beaux-Arts (1793 à 1907) », par E. Delaire, page 218.

Villas - Appartements - Terrains - Locations

MEUDON IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON **Tél. 46.26.65.25**

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE ? RÉALISEZ-LES TRÈS VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU

Crédit Mutuel de Meudon

22, rue de la République - Tél. 46.26.39.13

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ **Tél. : 45.34.12.01**

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE
BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM
POTEZ - FRIGECO - THOMSON
Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92 MEUDON

GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER
Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies
MEUDON - 46.26.45.50

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 1985

La séance est ouverte à 20 h 35 sous la présidence de M. Millet.

Le Président commence par présenter — et remercier — Mme Herlédan qu'il a invitée pour qu'elle dise quelques mots de son projet d'article sur les établissements Saint-Paul et Saint-Philippe à paraître dans le prochain bulletin et, également, de ses recherches historiques sur les carrières de Meudon.

Mme Herlédan présente son projet d'article et cite les personnes qui veulent bien y contribuer.

Du fait de l'importance de cet article (une vingtaine de pages), le prochain bulletin coûtera plus cher que d'habitude. Quelques idées sont retenues à ce sujet :

— en tirer un certain nombre d'exemplaires pour les établissements Saint-Paul et Saint-Philippe afin qu'ils les diffusent, par exemple, aux entreprises cotisant pour la taxe d'apprentissage ;
— développer la vente en librairie de ce bulletin, notamment en en faisant annoncer la parution dans le bulletin municipal d'octobre.

Il est aussi décidé de ne plus imprimer de bulletin d'adhésion sur une des pages du bulletin.

Il est signalé qu'on a omis d'encarter dans le dernier bulletin (1985 N° 2) les relances personnalisées aux membres en retard de leurs cotisations 1985. Pour pallier cette omission, cette relance personnalisée sera encartée dans le prochain bulletin d'octobre, puis, en décembre, les dernières relances seront comme d'habitude envoyées par lettres.

COTISATIONS 1986

Sur proposition du trésorier qui a fait des simulations et après discussion il est décidé, à l'unanimité moins deux voix, de proposer à la prochaine Assemblée Générale de porter les cotisations aux montants suivants :

— sympathisants : 25 F
— adhérents : 60 F
— bienfaiteurs : 120 F au moins.

INFORMATISATION DU FICHIER

M. Rémon, qui vient d'informatiser le fichier du Comité Meudonnais de la Légion d'Honneur, donne des informations sur ce genre d'opération :

— le lancement d'une opération analogue pour notre Comité coûterait plusieurs milliers de francs mais son entretien serait bien moins coûteux ;
— les étiquettes pour l'envoi des bulletins seraient bon marché;
— on pourrait avoir des listes d'adhérents par quartier.

Aucune décision n'est prise.

INFORMATIONS DIVERSES

a) *Opération Forêt Propre :* s'est déroulée de façon très satisfaisante grâce à l'action de M. Larré.

b) Notre Comité participera à « *Juin à Meudon* ».

c) *Journée « Portes ouvertes » des Monuments historiques des Hauts-de-Seine* du 22 septembre 1985 : au cours d'une réunion à la Préfecture à laquelle participait notre Président, a été retenue pour Meudon l'idée de la visite de Saint-Martin.

Certains membres du Conseil ont regretté que l'état actuel de l'Orangerie n'en permette pas la visite.

d) *Elargissement de la rue de la République :*

A la suite d'un effondrement spontané, les deux immeubles condamnés ont dû être démolis.

Le Président rappelle qu'il va falloir procéder à une intéressante opération d'urbanisme et de rénovation du quartier rendue possible par l'achat par la Ville de la propriété Meunier.

Un membre signale à ce sujet les risques d'effondrement de la propriété Puaux qui se dégrade de jour en jour.

e) *Tennis couvert de Valfleury :* des habitants de ce quartier se sont plaints de ce projet. Mais le permis de construire avait déjà été délivré avec l'accord de la commission compétente (dont notre Comité ne fait pas partie).

f) *Z.A.C. Arnaudet :*

L'affaire est bloquée en raison d'un éventuel classement des carrières.

Le Maire a écrit au Ministre de l'Urbanisme pour lui rappeler l'importance de construire quatre cents logements et de créer des lieux d'emplois.

Deux articles contenant des renseignements erronés ont paru récemment dans la grande presse.

Au sujet des origines de ces carrières, Mme Herlédan signale en conclusion de l'étude historique à laquelle elle vient de procéder que ces carrières ne datent pas du XVIIIe siècle mais de la seconde moitié du XIXe.

g) *Jardin Sauvage :* Une plaque à la mémoire des déportés sera posée sur le mur de soubassement de la Terrasse. La coordination des travaux est assurée par le Colonel Moraine.

h) *Travaux du Musée de Meudon :*

Les travaux sont actuellement bloqués en raison d'un contentieux administratif entre la Ville et la Région.

QUESTIONS DIVERSES

a) Il faudrait qu'un membre du Bureau reprenne en main l'animation des délégués de quartiers. M. Gilardoni, pressenti, donnera prochainement sa réponse.

b) Sont signalés :

— le mauvais état persistant du dépôt de matériel communal du haut de la rue de Baudreuil ;
— celui du sentier des Mauduits (à débrousailler) ;
— et enfin celui du terrain municipal qui jouxte l'immeuble de la Sécurité Sociale.

c) Sont aussi rappelés différents dépôts sauvages d'ordures.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 OCTOBRE 1985

I. - INFORMATIONS DONNEES PAR M. MILLET

a) *Prochain bulletin :* sera consacré aux maisons Saint-Philippe et Saint-Paul sur lesquelles des informations inédites seront données.

b) *Prochaine Assemblée Générale :* se tiendra le samedi 14 décembre 1985, à 14 h 30, à l'établissement Saint-Philippe qui veut bien nous accueillir.

Elle procédera au renouvellement des administrateurs du tiers sortant. M. Millet pose à nouveau le problème des administrateurs qui ne participent que très rarement aux réunions du Conseil.

Le Conseil se réunira le 28 novembre, à 20 h 30, pour préparer cette Assemblée.

c) *L'Orangerie :* M. Millet déplore la stagnation des travaux de restauration de l'Orangerie et lit sa lettre du 10 octobre au Ministre de la Culture par laquelle il demande la reprise de ces travaux, notamment la création de voies d'accès et la construction d'une maison de gardiennage qui, il l'a toujours dit, sont des préalables indispensables à tous travaux de rénovation proprement dits.

M. Millet ajoute que M. Godderidge, conservateur des Monuments Historiques de l'Ile-de-France, accompagné de M. Gury, conservateur du Domaine, a participé le 23 octobre à une réunion à la Mairie sur les travaux à entreprendre.

d) *Affichage :* Le Président — et de nombreux membres de notre association — déplorent vivement la prolifération, en général sur des emplacements privés, de panneaux publicitaires qui défigurent notre ville.

Les publicitaires profitent de l'absence de textes réglementaires sur l'application à Meudon de la loi du 29 décembre 1979.

Le Conseil unanime demande à M. Millet de protester auprès du Maire contre cette situation déplorable.

Cette importante question sera évoquée au cours de l'Assemblée Générale du 14 décembre.

e) *Plaque des Déportés :* Une très belle plaque, œuvre du sculpteur meudonnais Parvine Curi-Stahli, a été inaugurée au cours de l'émouvante cérémonie du 19 octobre. Le Conseil remercie et félicite le Colonel Moraine pour son action très efficace.

f) M. Millet demande au Conseil de bien vouloir ratifier sa nomination de membre titulaire du Collège Régional de l'Ile-de-France du Patrimoine et des Sites. Il y représentera notre association.

g) *Z.A.C. Arnaudet :* L'affaire semble temporairement stoppée car une procédure de classement partiel a été entamée.

Notre Président et notre Comité ont été mis en cause dans cette affaire par une revue locale d'une manière erronée et désobligeante. Malgré la malveillance de cet article, il est décidé de considérer l'incident comme négligeable.

h) *Elargissement de la rue de la République :* Comme le montre le nom officiel de cette opération : « Aménagement du Quartier de Trivaux et des abords du Musée municipal », l'élargissement de la rue de la République a débouché sur une véritable opération d'urbanisme (démolition de taudis, construction de logements neufs et sociaux, implantation de magasins, amélioration de la circulation). Notre Comité se réjouit de voir que ses propositions, déjà formulées par M. Guillaud, ont été retenues.

Le 15 novembre, à 11 heures, sera inaugurée à la Mairie une exposition de ce projet.

i) M. Clouzeau représentera notre Comité à Nanterre le 29 octobre à l'inauguration de l'exposition des Villes Fleuries.

j) *Lettres du Professeur Néel :* En septembre 1984, M. Néel a appelé l'attention du Maire sur la vétusté et l'inadaptation du bureau de poste de Bellevue et du commissariat de police de Meudon. M. le Maire a transmis ces doléances aux ministres intéressés dont on attend encore des réponses valables. Le Conseil demande à M. Millet de prendre contact avec Mme Saint-Criq, conseillère municipale de notre ville et chargée de mission au cabinet du Ministre des P.T.T.

II. - QUESTIONS EVOQUEES

PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

a) M. Larré propose les dates des :

— samedi 26 avril 1986 pour la prochaine opération « Forêt Propre »,
— samedi 24 mai 1986 pour une nouvelle visite de la forêt.

Accord lui est donné.

b) M. Boullault indique qu'au 23 octobre 26,7 % seulement des membres de notre association sont à jour de leurs cotisations.

Pour cette raison, il ne faudra pas omettre d'insérer dans le prochain bulletin des encarts personnalisés de rappel aux membres défaillants ni d'envoyer en décembre une lettre de relance aux derniers défaillants.

c) M. Clouzeau signale l'abattage d'arbres qui semblent ne pas devoir être remplacés sur le trottoir de l'avenue Le Corbelier, au voisinage du N° 23. MM. Millet et Clouzeau interviendront à ce sujet auprès du Maire.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION :
JEUDI 28 NOVEMBRE 1985, A 20 H 30,
EN LA MAIRIE DE MEUDON.